

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGERON, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire
Mme GISÈLE GRANDBOIS, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES ENJEUX LIÉS À L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION
DU GAZ DE SCHISTE DANS LE SHALE D'UTICA
DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 11

Séance tenue le 18 juin 2014 à 13 h
Complexe des Seigneuries
Salle 203
1080, avenue Bergeron
Saint-Agapit

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 JUIN 2014
 SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
 MOT DU PRÉSIDENT 1
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES 2
 M. Guy Lessard
 M. Cosmin Vasile
 FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC..... 19
 M. François-William Simard
 M. Dany Lemieux
 CHAMBRE DE COMMERCE RÉGIONALE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES 38
 M. Pierre Laroche
 M. Michel Gosselin
 CÉGEP DE THETFORD MINES 48
 M. Robert Rousseau
 M. Pascal Grondin
 REPRISE DE LA SÉANCE
 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE..... 59
 M. André Bélisle
 Mme Sophie-Anne Legendre
 M. Alain Brunel
 Mme ODETTE LUSSIER 75
 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES FOURNISSEURS
 DE SERVICES PÉTROLIERS ET GAZIERS..... 81
 M. Mario Lévesque
 JOHNSTON-VERMETTE GROUPE-CONSEIL INC..... 96
 M. David Johnston
 M. François Gélinas
 MOT DE LA FIN 106

**SÉANCE DU 18 JUIN 2014
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonjour et bienvenue à cette onzième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent.

10

Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet au moyen de la webdiffusion audio.

15

Mon nom est Denis Bergeron et je préside cette Commission d'enquête. Je suis appuyé dans ma tâche par deux (2) commissaires, madame Gisèle Grandbois et monsieur John Haemmerli.

20

Nous allons poursuivre avec la présentation des mémoires par les participants. Le temps imparti est de quinze (15) minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la Commission.

25

En fin de séance, il sera possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil à l'arrière.

Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits ou les données et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

30

Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre à la fin de chacune des séances et elles disposeront de dix (10) minutes pour leur présentation.

35

Je souhaiterais également vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. Toute personne qui le souhaite doit se sentir à l'aise d'être ici pour exprimer son opinion. Je demande votre collaboration afin de maintenir un climat de respect pendant l'audience afin d'éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation. Aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience.

40

Je vous rappelle que les séances sont enregistrées.

Je me réserve même ultimement d'arrêter une présentation qui ne répondrait pas à ces critères.

45

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

PAR LE PRÉSIDENT :

50

Maintenant j'invite nos premiers intervenants, le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches s'il vous plaît.

Bonjour messieurs.

55

PAR M. GUY LESSARD :

Monsieur le Président, bonjour. Madame, monsieur les Commissaires. Bienvenue en Chaudière-Appalaches.

60

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Je vous inviterais à vous présenter pour les besoins de la transcription. On vous cède la parole, on vous écoute. Merci.

65

PAR M. GUY LESSARD :

Mon nom est Guy Lessard, je suis président du Conseil régional.

70

PAR M. COSMIN VASILE :

Cosmin Vasile, directeur général du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches.

75

PAR M. GUY LESSARD :

Alors écoutez, nous, on a traité notre présentation sous l'angle de la réflexion qu'on fait déjà depuis le début de notre implication dans le dossier du développement de l'énergie au Québec, particulièrement celui des gaz de schiste.

80

Alors on va parler beaucoup de la forme. On a traité beaucoup du contenu par contre dans notre mémoire, puis on pourra y référer en cours de route.

85

Alors notre plan de présentation, je rappelle brièvement la mission!

On fait un retour sur les recommandations de 2010, parce que notre présentation d'aujourd'hui repose là-dessus, de même que l'approche privilégiée par le CRECA. Alors ce sera ma participation.

90

Et mon collègue va parler de l'avis du CRECA sur les enjeux traités à l'intérieur de la Commission de l'évaluation environnementale stratégique qu'on veut faire vôtre au niveau du BAPE, ce sera notre suggestion, de même que l'analyse du processus.

95

Et moi, je vais terminer avec la conclusion.

100

Alors le Conseil régional de l'environnement existe depuis maintenant vingt-quatre (24) ans, je pense, dans la région Chaudière-Appalaches. On a un mandat de protection de l'environnement que vous connaissez bien, je pense, et on travaille de plus en plus au niveau de la mise en œuvre du développement durable. C'est la façon avec laquelle on pense pouvoir corriger les problèmes avant qu'ils ne surgissent.

105

Nos recommandations faites lors du BAPE de 2010, on l'a traité de deux (2) façons. Il y avait notre recommandation principale où on disait qu'il fallait avoir une meilleure connaissance de ce dossier-là et on recommandait au gouvernement de mener une évaluation environnementale stratégique. Alors comme vous le savez, le BAPE avait retenu cette recommandation-là en priorité, en 2010, et le gouvernement y a donné suite, comme vous le savez.

110

Au niveau des recommandations qu'on pourrait traiter en termes d'objectifs, et je pense qu'elles sont encore d'actualité :

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} picot, 1^{re} ligne, «Assurer...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 4^e picot, 2^e ligne, «... des gaz de schiste.»)

115

Alors nous croyons que la position du CRECA à ce moment-là et l'atteinte des objectifs qu'on propose sont encore valables aujourd'hui.

120

Au niveau de l'approche privilégiée par le Conseil, on pense que le CRECA, quand il a fait valoir le processus d'évaluation environnementale stratégique, c'est parce qu'il devait servir à :

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, avant-dernier picot, 1^{re} ligne, «... doit servir...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} picot, dernière ligne, «... des gaz de schiste.»)

125 Alors je crois que c'est encore d'actualité aujourd'hui.

Et enfin, mon dernier commentaire va porter sur l'approche globale qui nous a guidés à venir jusqu'à maintenant, alors le processus en fait que nous suggérons en termes de continuité, c'est ce que je vous ai présenté tout à l'heure!

130

PAR M. COSMIN VASILE :

Je vais poursuivre avec les avis du CRECA sur les enjeux traités à l'intérieur de l'évaluation environnementale stratégique. Donc on a partagé ça en deux (2) morceaux!

135

On a quatre (4) types d'avis à l'intérieur de notre mémoire. Le premier, ce sont des avis à caractère technique ou scientifique qui concernent les éléments et les conclusions des études menées à l'intérieur de l'évaluation environnementale stratégique.

140

Des avis à caractère procédural à propos de la considération ou la non-considération de différents facteurs d'analyse dans le cadre des études de l'évaluation environnementale stratégique.

145

Des avis portant sur les résultats qui se dégagent des études de l'évaluation environnementale stratégique.

Ainsi que des avis portant sur le processus de l'ÉES en lien avec les prescriptions de la Loi sur le développement durable.

150

Donc pour la première catégorie d'avis, on a, par exemple, un avis concernant la pertinence d'approfondir les connaissances reliées aux risques d'élimination des eaux usées gazières par injection dans les formations géologiques profondes. Ça, c'est un genre d'avis.

155

Dans le deuxième type d'avis, c'est la non-considération dans l'analyse du cycle de vie des gaz à effet de serre émis après la fermeture des sites.

Troisième, les résultats qui démontrent un faible débit des rivières Bécancour et du Chêne nous ont déterminés à sortir un certain avis portant sur ces résultats.

160 Pour la quatrième catégorie d'avis, on va avoir une section de notre présentation dans laquelle je vais intervenir encore plus en détail.

165 Donc dans le cadre de l'analyse des principaux constats et recommandations découlant des études sectorielles de l'évaluation environnementale stratégique, le CRECA a accordé une attention particulière à cinq (5) catégories d'enjeux! L'analyse de cycles de vie et les gaz à effet de serre, les enjeux touchant l'eau, l'acceptabilité sociale et la gouvernance territoriale, la responsabilité sociale des entreprises et la pertinence socioéconomique de l'industrie.

170 Maintenant, comme j'ai mentionné, on a fait une analyse du processus de l'évaluation environnementale stratégique en lien avec les prescriptions de la Loi sur le développement durable. Donc on peut constater que pour une première fois au Québec, des décisions politiques pouvant avoir des effets intergénérationnels sont soumises à travers les principes de développement durable à un exercice public caractérisé par une rigueur scientifique.

175 Donc on tenait à souligner cet élément-là, parce que ça représente quand même un élément de nouveauté.

180 Deuxième élément, c'est que les constats du Comité sur l'évaluation environnementale stratégique font valoir que le principe de précaution de la Loi sur le développement durable milite en faveur de la mise en veille temporaire de cette industrie pendant que la société québécoise cherche à répondre aux nombreuses questions qui demeurent en suspens.

185 Et un troisième élément qu'on tenait absolument à soulever, c'est que si en 2010, les promoteurs justifiaient le développement de la filière principalement par son apport social et économique, les constats du Comité sur l'évaluation environnementale stratégique prouvent que du point de vue de la valeur sociale et économique, le contexte du développement de la filière des gaz de schiste doit être remis en question au Québec. Donc juste pour démontrer encore une fois qu'on a un processus, puis que finalement, le résultat de ce processus peut vraiment nous allumer sur certaines conclusions.

190 Quelques éléments qui découlent du processus de l'évaluation environnementale stratégique à travers le filtre des principes de développement durable.

195 Premièrement, c'est la pertinence de se doter d'un cadre législatif et réglementaire moderne qui concerne l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures fossiles et l'ajustement du cadre législatif et réglementaire connexe. Donc tout ce qui est, entre autres, lois et règlements sur la qualité de l'environnement, on pensait qu'une fois qu'on va avoir un cadre législatif pour les hydrocarbures, ce serait pertinent de réviser aussi tout ce qui est connexe à ça.

200 La considération de toutes les externalités, ce qui engendrerait une réévaluation de l'analyse coûts-bénéfices et une mise en cause de la pertinence économique de la filière.

La considération de tous les impacts cumulatifs et synergiques.

205 Et bien sûr, le lourd bilan des gaz à effet de serre qui est lié à l'exploitation des gaz de schiste, et les conséquences autant sur les cibles de réduction que sur les mécanismes de plafonnement en vigueur actuellement.

Alors pour la conclusion, je laisse la parole à mon président!

210

PAR M. GUY LESSARD :

Merci. Je vais aller directement sur le texte, parce que je veux pas qu'on manque de temps.

215 Ce qu'on pense, c'est qu'à l'échelle de la gouvernance puis en vertu du principe de subsidiarité, il importe absolument de rapprocher le plus possible les instances décisionnelles des communautés concernées.

220 Les enjeux d'envergure nationale soulevés par l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste doivent donc être conciliés avec les préoccupations régionales et locales. C'est notre première conclusion.

225 La deuxième, nous sommes d'avis que dans le cas de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste, le gouvernement du Québec doit, d'une certaine façon, régionaliser l'applicabilité de la Loi sur le développement durable pour mieux instrumenter les dirigeants et les citoyens de la région à participer à un débat rigoureux sur les développements énergétiques qu'on nous propose au Québec, en élargissant l'applicabilité des prescriptions de cette loi aux paliers gouvernementaux régionaux et locaux.

230 La troisième conclusion, nous sommes d'avis que le gouvernement, par l'entremise de ses ministères concernés, devrait se doter de mécanismes permettant d'assujettir les associations industrielles et les entreprises du secteur du gaz de schiste à la Loi sur le développement durable ou tout au moins, à la nouvelle norme BNQ 21000.

235 Et à la lumière des études réalisées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique et dans le contexte d'une nouvelle réalité énergétique nord-américaine, le CRECA recommande au gouvernement d'évaluer la pertinence socioéconomique et les impacts environnementaux de l'industrie du gaz de schiste en comparaison avec d'autres sources d'énergie qui pourraient être envisagées au Québec.

240 Et je laisse la caricature aux soins de mon collègue, si vous avez des questions!

PAR M. COSMIN VASILE :

245 Bien, je pense que ça parle de soi. Donc on est au niveau d'un concept où on voit le succès qui est en haut. Si avec l'évaluation environnementale stratégique, on pensait le changement, je pense qu'il faut penser à changer le «pensement», puis le «pensement» dans le sens de penser, pas nécessairement dans le sens de pansement dans le sens médical.

250 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

255 Merci beaucoup de votre présentation. Nous avons quelques questions à vous soumettre. Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

260 Je peux y aller! Je pensais à votre «changer le pensement», je pense que Fred Pellerin l'aimerait bien!

J'aurais une première question, en fait on en a plusieurs, mais pas nécessairement dans l'ordre! Dans votre mémoire à la page 10, votre avis numéro 2, vous mentionnez :

265 «Le CRECA est d'avis que les émissions de gaz à effet de serre reliées à l'exploitation des gaz de schiste représente le plus grand enjeu du développement potentiel de cette industrie.»

270 Puis j'aimerais vous écouter là-dessus parce que vous êtes une organisation évidemment qui parle souvent d'eau, on sait que l'eau est un enjeu, la question de la protection de l'eau est un enjeu de ce dossier-là.

Alors j'aimerais vous entendre là-dessus, à savoir ce qui vous a amenés à aller aussi loin que de dire que la question des émissions de gaz à effet de serre, c'est le plus grand enjeu?

PAR M. COSMIN VASILE :

275 Premièrement, on a constaté, à travers les études menées à l'intérieur de l'évaluation environnementale stratégique, qu'on ne prend pas en considération tout ce qui est postfermeture des sites. Alors pour nous, c'est un grand enjeu, puis c'est vraiment une grande question même à l'intérieur de ces études.

280 Or, ce serait pertinent vraiment de considérer ça globalement.

Mais même si on ne considère pas la postfermeture, on a des émissions de gaz à effet de serre qui n'existaient pas au Québec auparavant. Donc pour nous, c'est une incohérence entre ça, comme on l'a mentionné même dans notre présentation, une incohérence entre ça et les cibles, parce qu'on s'entend qu'on doit faire des efforts extraordinaires pour atteindre les cibles gouvernementales en matière de gaz à effet de serre. Pour nous, c'est prioritaire.

PAR LA COMMISSAIRE :

290 Sur la question de l'atteinte des cibles, bon, c'est clair que s'il y avait cette industrie-là, il y aurait une augmentation des gaz à effet de serre émis au Québec, ça, c'est absolument clair. Par contre, pour ce qui est de l'atteinte des objectifs de réduction que le Québec s'était donnés, avec l'outil du système, le SPEDE, j'oublie toujours le nom au complet!

295 **PAR M. COSMIN VASILE :**

Plafonnement.

PAR LA COMMISSAIRE :

300 Plafonnement et d'échange des droits d'émission, merci, bon, théoriquement, c'est un outil qui peut permettre de respecter les objectifs même s'il y a augmentation.

PAR M. COSMIN VASILE :

305 Si on a un plafonnement, on n'a pas le droit à une augmentation.

PAR LA COMMISSAIRE :

310 Non, mais avec les droits d'émission, le système, théoriquement, permet?

PAR M. COSMIN VASILE :

315 Oui, mais en fait, en tout cas, on considère que pour nous, dans notre analyse, c'est qu'il y a encore des informations qui nous manquent à l'intérieur des études, puis ce serait pertinent de les considérer, même si c'est sous forme de scénarios, même si c'est sous forme de prédictions.

Ce serait pertinent d'envisager aussi surtout les émissions de gaz à effet de serre postfermeture, puis qu'est-ce que ça pourrait engendrer en termes de gaz à effet de serre.

320 **PAR LA COMMISSAIRE :**

OK. Vous mentionnez dans un autre de vos avis, à la page 15 de votre mémoire, je pense que vous l'avez mentionné dans votre court résumé aussi, rapidement, vous dites :

325 «Le CRECA est d'avis que, dans le cas de l'exploitation des gaz de schiste, le gouvernement du Québec doit régionaliser l'applicabilité de la Loi sur le développement durable, en élargissant l'applicabilité des prescriptions de la Loi sur le développement durable aux paliers gouvernementaux régionaux et locaux.»

330 Pourriez-vous élaborer un petit peu sur ce que vous entendez par ça?

PAR M. GUY LESSARD :

335 Oui. Dans sa version actuelle adoptée en 2006, si je me rappelle bien, la loi s'applique uniquement aux instances gouvernementales, c'est-à-dire les ministères; ça s'applique à vous autres au niveau du Bureau d'audiences du BAPE, comme à Hydro-Québec, comme à la SAQ. Donc les paliers régionaux et locaux ne sont pas concernés.

340 Ils ne possèdent pas les instruments qui sont disponibles comme l'évaluation environnementale stratégique, l'esprit d'éviter des débats médiatiques comme on a eus avec Rabaska pendant deux (2) ans, pour-contre, alors qu'on connaît même pas le projet.

345 On assiste aux audiences du BAPE, je me rappelle avoir précisé ça entre autres dans le cadre du projet du Massif du Sud, où vous avez deux (2) groupes d'intervenants qui se succèdent et les deux (2) groupes font appel à la Loi sur le développement durable pour dire qu'ils sont pour, puis l'autre qui sont contre le projet.

350 Donc je pense que si on instrumentait puis on développerait cette culture-là au niveau des citoyens puis des instances locales et régionales. Quand au niveau gouvernemental on arrive avec un projet dit national qui touche l'ensemble du territoire du Québec ou à peu près, la discussion est plus facile, l'approche est plus facile pour en faire l'étude sur le contenu plutôt que sur la désinformation ou sur la confrontation.

355 On a vécu quelques expériences en Chaudière-Appalaches, à notre initiative, puis à l'initiative de grosses entreprises, même multinationales, et ça l'a donné de très très bons résultats. Le projet du Massif du Sud en est un où, avec Énergie de France, on s'est concerté pour réaliser à la fois le plan d'éoliennes et une aire protégée, qui étaient les deux (2) projets qui s'opposaient dans la région et sur la table du ministre.

360 On a réussi à s'entendre sur une façon de procéder qui était gagnante-gagnante pour tout le monde, et dans le respect des populations qui sont là.

On l'a fait aussi dans une autre occasion avec un projet sur lequel on travaille à l'heure actuelle qui touche l'eau, au Grand lac Saint-François.

365 Donc c'est possible. On l'a vécu sur le terrain, nous, et on est convaincu que si dans la nouvelle stratégie qui devra être adoptée bientôt par le gouvernement du Québec, on rendait possible le fonctionnement des débats régionaux et locaux sous la férule de la Loi sur le développement durable, ce serait facilitant pour nous autres puis pour les gens du BAPE aussi.

370 Parce que maintenant, vous devez prendre en considération non seulement l'aspect environnemental, mais l'aspect, comment on dit ça, de l'acceptation sociale.

375 Donc on a un petit bout de chemin, il manque un bout de clôture, là. et ce serait important qu'on le réalise.

Je sais pas si ça répond à votre question, madame Grandbois?

PAR LA COMMISSAIRE :

380 C'est bon, c'est bon. Pour un petit peu continuer sur le même thème! Si on parle d'implication régionale, de planification régionale, vous avez pas directement fait de recommandations ou de commentaires là-dessus, mais j'aimerais avoir votre avis!

385 Selon vous, si jamais il y avait exploitation des gaz de schiste, beaucoup beaucoup d'intervenants ont dit, y compris vous, il faudra qu'il y ait une participation et une planification à l'échelle régionale; quand on parle d'échelle régionale, selon vous, ce serait à quelle échelle?

À l'échelle de la région administrative? À l'échelle de la MRC? À l'échelle du bassin versant?

390

PAR M. GUY LESSARD :

Juste un petit commentaire et je vais laisser le soin à Cosmin de répondre.

395 Moi, j'ai répondu à cette question-là lors d'un colloque en France sur le développement durable, puis c'était le thème du colloque. Puis je leur ai dit, c'est à tous les niveaux.

C'est à tous les niveaux qu'il faut avoir une pensée, une réflexion qui va dans le sens des principes de la Loi sur le développement durable.

400 Si comme dirigeant d'une municipalité, d'une MRC ou au niveau de la Conférence régionale
des élu(e)s par exemple qui touche l'ensemble du territoire, si on a la préoccupation, quand on
prend des décisions de regarder l'aspect économique qui est vraiment important – parce que la
plupart du temps, quand il nous arrive un projet, c'est un projet de développement économique –
405 mais de regarder aussi l'impact social puis environnemental, puis on prend une décision en
conséquence.

C'est-à-dire qu'à moyen puis à long terme, c'est certain que ça favorise le développement
économique.

410 **PAR M. COSMIN VASILE :**

Moi, j'aurais juste un complément d'information. C'est que dans notre mémoire, on propose
entre autres aussi que dans la nouvelle réglementation, qu'on assujettisse l'industrie gazière à un
processus d'évaluation environnementale comme par exemple la filière éolienne. Et là, on a la
415 même chose.

À la place de la source éolienne, source énergétique éolienne, on a la source gazière, mais
le déploiement d'un parc de puits gaziers, ça pourrait être fait de la même manière et selon les
mêmes critères que le développement d'un parc éolien, si on prend vraiment une plateforme
420 comme l'équivalent d'une éolienne par exemple.

Donc on propose ça aussi également.

425 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

430 Peut-être deux (2) questions sur les sujets qui ont été abordés! Bon, vous parlez
d'éventuellement un genre d'évolution des principes de la Loi sur le développement durable aux
autorités locales et régionales.

Il faut comprendre que la loi, il y a un article qui n'est pas encore en vigueur, qui permet au
435 gouvernement d'éventuellement soumettre les municipalités à la Loi sur le développement durable.

Mais j'aimerais vous entendre sur l'intégration des principes de la Loi sur le développement
durable par les instances locales et régionales. Je crois que, je veux dire, si on a une

440 préoccupation, puis si on veut, de bonne foi, s'engager dans une démarche de développement durable, je ne crois pas qu'il faille nécessairement attendre d'être soumis à une loi.

445 Alors pour vous, de votre point de vue, de la façon dont vous le voyez, est-ce qu'il y a une démarche auprès des élus locaux et régionaux d'intégrer en quelque sorte les principes de la Loi sur le développement durable au regard des responsabilités qu'ils assument notamment en aménagement du territoire, gestion de matières résiduelles?

450 Parce que, en tout cas, d'un côté, on peut le faire de façon volontaire ou attendre simplement que la loi nous l'impose. J'aimerais que vous nous disiez où se situent un peu les élus locaux et régionaux à ce sujet-là?

PAR M. GUY LESSARD :

455 Moi, je vais apporter deux (2) éléments, et je suis convaincu que mon collègue va pouvoir compléter avec ses idées aussi!

Il y a deux (2) façons de le faire. Nous, au niveau de la Conférence régionale des élu(e)s, on doit se doter d'un plan quinquennal de développement sur des périodes de cinq (5) ans, OK. Puis c'est régional.

460 Alors on a réussi, avec le temps, à intégrer le concept du développement durable au niveau du plan quinquennal, sauf qu'à venir jusqu'à maintenant, ça a été plutôt difficile de le réaliser à ce niveau-là.

465 En parallèle à ça, nous, ce qu'on a fait, c'est qu'on a profité, entre guillemets, de certains dossiers qu'on avait traités, soit en termes de projets de développement qui arrivent ou en termes de problématiques qu'on a à solutionner, pour former des groupes d'intervention et de les habiliter progressivement aux principes, aux enjeux, aux objectifs qui sont dans la loi et la stratégie.

470 Et c'est là qu'on n'est pas gêné de suggérer qu'on puisse l'étendre sur une plus grande ligne, parce qu'on a eu des belles réussites à ce niveau-là.

475 C'est possible, dans un groupe de dix-douze-quinze (10-12-15) personnes, autant des agriculteurs, des forestiers, des représentants d'associations riveraines, de partir de leurs problèmes puis de regarder comment on peut évoluer vers les solutions, en tenant compte de l'aspect économique, de l'aspect social, de l'aspect environnemental, et de se doter d'un plan d'intervention.

Je vais laisser le soin à Cosmin de vous parler comment on a bâti notre prochain plan au CRECA. C'est de ça que tu voulais parler!

480

PAR M. COSMIN VASILE :

Oui, c'est de ça entre autres. Mais je voulais faire juste référence aux instances qui sont considérées dans la loi à titre, un caractère vraiment volontaire, c'est-à-dire les commissions scolaires puis les instances municipales.

485

C'est que oui, c'est vrai, mais monsieur Lessard donnait tantôt l'exemple où on présentait, on considérait juste la moitié des principes de développement durable dans notre analyse.

490

Ce que je veux soulever, c'est que les instances gouvernementales, les organismes puis les ministères du gouvernement ont actuellement tout un support de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour intégrer le développement durable.

495

Ce qui manque, d'après moi, au niveau des instances municipales, et des commissions scolaires entre autres, c'est les deux (2) autres catégories citées par la loi, elles le font selon soit avec des partenaires externes, soit selon leur compréhension.

500

Alors ce serait pertinent, en tout cas ce qu'on propose avec la régionalisation, c'est qu'à ce moment-là, elles seront assujetties au même titre que les organismes gouvernementaux, et ça va permettre aussi d'être accompagné par le gouvernement dans la mise en œuvre de la Loi sur le développement durable.

505

En ce qui concerne la façon de travailler du CRECA, c'est que, un peu comme on l'a fait lors de notre présentation, à travers le filtre des principes de développement durable, on commence à développer des plans d'intervention en développement durable sur les différents secteurs qui nous touchent, les différents axes d'intervention en matière d'environnement, que ce soit la gestion des matières résiduelles, que ce soit les changements climatiques, que ce soit l'énergie.

510

Chez nous, on a considéré que ce serait bien d'avoir une vision régionale, on est un organisme régional, alors une vision régionale qui intègre, entre autres, des bonnes pratiques, mais qui intègre des actions qui répondent à toutes les trois (3) sphères, économique, sociale, environnement, mais qui sont considérées à travers les principes de développement durable.

515

PAR LE PRÉSIDENT :

Une dernière question pour ma part et je laisserai la parole à mes collègues!

520 Je reviens à une recommandation antérieure, 2010, prévoir un mécanisme de consultation pour impliquer la population et les communautés territoriales impactées directement par le développement potentiel de la filière des gaz de schiste.

Est-ce que vous pourriez nous expliquer un peu mieux c'est quoi le mécanisme que vous voyez pour éventuellement que les gens soient consultés?

525 **PAR M. GUY LESSARD :**

530 Je crois que ça, c'est en évolution, heureusement, dans la bonne direction. On se rappelle les premières réactions publiques dans le dossier des gaz de schiste, alors que les gens disaient qu'ils voyaient apparaître des gens sur leur terrain ou le terrain voisin, puis on savait pas qu'est-ce qu'ils venaient faire.

535 Moi, j'ai assisté à des rencontres d'information publiques où le maire qui est assis à côté de moi, me dit, bien moi, je les ai jamais rencontrés, ces promoteurs-là, ils sont dans ma ville présentement!

Donc nous autres, on disait un peu, ces gens-là débarquent chez nous, puis c'est un peu comme dans l'ancien temps, les groupes qui arrivaient puis prenaient place, prenaient le terrain, s'installaient, puis demandaient la permission à personne. Ça l'a beaucoup évolué heureusement.

540 Moi, présentement, je vous dirais que les multinationales qui viennent sur notre territoire, jusqu'à date, une des premières choses qu'ils font, c'est qu'ils viennent rencontrer le Conseil régional de l'environnement, puis on s'assoit avec eux autres, puis on regarde leur projet.

545 On a même signé des ententes de confidentialité avec certaines. Puis on fait une démarche avec eux autres.

550 Puis dans certains cas, on a obtenu des modifications très importantes à leur projet avant qu'il soit déposé au ministère pour évaluation environnementale. Parce que ces gens-là arrivent avec une conception théorique et ils arrivent sur un territoire qui est toujours différent d'un à l'autre, la culture des gens n'est pas la même.

555 Et comme on l'a fait remarquer, vous avez, dans des municipalités, des gens qui vivent depuis des générations qui sont là, qui ont développé une vision de ce qu'ils veulent voir se développer sur leur territoire, il arrive quelqu'un de l'extérieur qui vient changer, avec son projet, beaucoup la culture du milieu, la situation non seulement économique, mais sociale et environnementale du milieu, donc il faut absolument – nous, ce qu'on fait présentement, on le fait via le Conseil régional de l'environnement.

560 C'est peut-être pas nécessaire de vous les nommer, mais dernièrement, au cours des deux-trois (2-3) dernières années, il y a au moins quatre (4) ou cinq (5) grosses entreprises multinationales qui sont passées par le Conseil régional de l'environnement. Il y en a certaines, en bout de ligne, qu'on a dit, no way, on peut pas vous suivre là-dedans.

Puis il y en a d'autres avec qui on a discuté, puis on en est arrivé à s'entendre sur un projet.

565 Puis généralement, je vous dirais que les plus gros dossiers, les plus épineux, ça touche toujours votre question sur le mécanisme, pour lesquels nous, on n'a pas été capable de dire on peut vous appuyer, on leur dit pourquoi.

570 Et les raisons pour lesquelles ce projet-là ne s'est pas réalisé, c'est les raisons qu'on avait données. Les mécanismes sont déjà là dans la région.

575 Vous avez la Conférence régionale des élu(e)s qui a un mandat par la loi d'appuyer le développement régional. Vous avez les directions régionales qui, de plus en plus, de par l'obligation de la loi pour leur ministère mère, doivent s'inscrire aussi dans l'ordre du développement durable et il reste les pouvoirs politiques au niveau des MRC et des municipalités.

580 Et ça, ça peut se développer, mais pas nécessairement par une modification à la loi, mais comme vous dites, il faut penser aussi un mécanisme pour appuyer les dirigeants politiques de ces gouvernements locaux ou régionaux là pour le mettre en pratique.

Ça fait depuis 2007-2008 que les ministères ont la nouvelle stratégie et doivent se doter d'un plan d'intervention, puis on a vu un rapport il y a pas tellement longtemps, qui est sorti du Comité interministériel, puis on voit que c'est pas facile, malgré tout l'appui qu'eux autres peuvent avoir.

585 Parce que le développement durable, pour nous, c'est un changement d'attitude puis de comportement, puis ça se fait pas entre le 25 puis le 26 juillet, là. C'est une démarche à moyen puis à long terme, et il faut être, pas condescendant, mais il faut être dans un esprit de relation d'aide avec les gens à qui on demande de faire cette démarche-là.

590 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Haemmerli.

595 **PAR LE COMMISSAIRE :**

J'aimerais avoir vos commentaires sur deux (2) éléments de votre mémoire! Lorsque vous abordez les enjeux touchant l'eau, vous avez soulevé un des éléments qui est sorti en première

partie à l'effet que certains bassins présenteraient des problèmes d'approvisionnement en eau, et vous y allez avec une proposition d'utilisation de l'eau du fleuve Saint-Laurent.

600

On a vu aussi en première partie que le camionnage était un élément important des impacts du développement éventuel de la filière, ça fait que je sais pas si vous avez fait cette réflexion-là ou si vous voulez commenter?

605

PAR M. COSMIN VASILE :

Bien, parce que l'eau doit pas nécessairement être transportée par camion. On a vu des villes en Chaudière-Appalaches qui ont été obligées, en tout cas, de monter une conduite pour s'approvisionner en eau parce que l'eau de la Chaudière n'était probablement pas potable.

610

Donc ça peut être envisagé. Comme on peut investir dans des réseaux de gazoduc, je pense qu'on pourrait quand même investir aussi dans les réseaux d'alimentation en eau de l'industrie.

615

PAR LE COMMISSAIRE :

Ça va. Je m'en allais justement aux gazoducs!

620

Vous avez retenu trois (3) conclusions lorsque vous parlez des infrastructures de transport de gaz, puis la troisième propose en fait une évaluation dans une perspective régionale des tracés des gazoducs et des installations connexes qui devraient être réalisées avant le début des processus d'exploration et d'exploitation.

625

Dans la mesure où a priori on ne peut pas statuer sur où est la ressource, moi, j'y vois un léger problème. Je sais pas si vous avez aussi une réflexion à nous communiquer à cet égard-là?

PAR M. COSMIN VASILE :

630

Oui. Nous, ce qu'on veut soulever, c'est vraiment les potentiels impacts autant sur le territoire que sur les différents usages du territoire.

635

Juste pour vous donner un exemple, dans la seigneurie de Lotbinière, on est dans Lotbinière, on a vraiment le dernier morceau de forêt publique qui garde encore des anciens reliquats de la forêt qui a été exploitée la première fois après la colonisation. Donc on a le dernier morceau de ce territoire.

En tout cas, on peut facilement s'imaginer, si on développe un réseau de gazoducs sur ces terres publiques, qu'est-ce que ça pourrait engendrer du point de vue du morcellement juste du territoire forestier.

640

On a aussi des milieux humides.

Donc moi, ce que je voulais soulever, c'était vraiment dans l'esprit où on considère l'implantation de l'industrie sur le territoire, de ne pas oublier aussi le réseau de transport de gaz, entre autres parce que c'est un peu comme, je fais encore une fois le parallèle avec l'industrie éolienne, où on a le parc avec le promoteur, puis on a le réseau de transport avec Hydro-Québec, on risque d'avoir la même chose. D'avoir deux (2) processus différents d'évaluation.

645

Parce que c'est une chose de voir une éolienne, je veux juste faire une petite parenthèse, c'est une chose de voir une éolienne, puis c'est une autre chose de voir une éolienne en arrière d'un fil électrique, on s'entend! Mais on a deux (2) processus différents.

650

Donc c'est ça qu'on soulevait, les impacts cumulatifs des réseaux de transport de gaz. Parce qu'on a la tendance de regarder juste l'industrie et parfois, en tout cas, le transport, c'est minimalisé.

655

PAR LE COMMISSAIRE :

Vous voulez que ce soit considéré comme un tout.

660

PAR M. COSMIN VASILE :

Exact.

665

PAR LE COMMISSAIRE :

Vous avez vraiment l'art de m'amener à la suivante! Vous avez parlé des grands boisés puis de certains massifs, vous mentionnez dans votre mémoire que les acteurs régionaux travaillent à la désignation ou en tout cas à délimiter une aire protégée, est-ce que vous pouvez nous éclairer sur le territoire que ça concerne?

670

PAR M. COSMIN VASILE :

En fait, ça fait partie du processus du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qu'ils font dans toutes les régions du Québec.

675

680 Mais on s'entend qu'au sud du Québec, on a très peu d'aires protégées. Et actuellement, au niveau régional, il y a un comité qui relève de la Commission régionale sur les ressources naturelles, enfin, c'est là l'instance où on se concerte, mais c'est un processus du ministère, on s'entend.

685 Donc dans le cadre de ce comité, on a identifié cinq (5) grands morceaux sur le territoire de Chaudière-Appalaches qui devraient faire partie des territoires qui seront, en tout cas, voués à la protection.

PAR LE COMMISSAIRE :

Donc des aires protégées projetées, c'est ça?

690 **PAR M. COSMIN VASILE :**

Projetées. Donc en fin d'exercice de ce comité, on va avoir des aires protégées projetées.

PAR LE COMMISSAIRE :

695 Elles n'ont pas encore leur statut?

PAR M. COSMIN VASILE :

700 Elles n'ont pas encore le statut d'aires projetées, non.

PAR LE COMMISSAIRE :

705 Et vous pouvez pas nous dire quels territoires ça concerne?

PAR M. COSMIN VASILE :

710 Ça concerne le territoire de la seigneurie de Lotbinière. Par contre, on a un représentant du CRECA qui siège sur ce comité.

Mais sur le territoire de la seigneurie de Lotbinière, il y a une superficie...

PAR LE COMMISSAIRE :

715 Donc le territoire est encore en discussion, si on comprend bien?

PAR M. COSMIN VASILE :

Oui.

720

PAR M. GUY LESSARD :

On pourrait vous envoyer les cartes, monsieur.

725

PAR LE COMMISSAIRE :

Bien, ça nous éclairerait, oui, volontiers. Merci.

730

PAR M. GUY LESSARD :

Avec plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT :

735

Merci beaucoup pour votre contribution aux travaux de la Commission.

FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC

740

PAR LE PRÉSIDENT :

J'inviterais maintenant les représentants de la Fédération des chambres de commerce du Québec s'il vous plaît.

745

Peut-être vous demander simplement de vous présenter pour les besoins de transcription, puis on vous cède la parole. On vous écoute.

PAR M. FRANÇOIS-WILLIAM SIMARD :

750

Mon nom est François-William Simard, je suis directeur affaires stratégiques et économiques à la Fédération des chambres de commerce du Québec et à ma gauche, Dany Lemieux qui est consultant à la Fédération et qui est également notre expert en matière énergétique et en matière environnementale. Donc c'est certain que si vous avez des questions plus poussées, c'est certain que je vais me tourner vers ma gauche!

755

760 Merci monsieur le Président, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire, de nous permettre d'être présents. Personnellement, je commence à y prendre goût, il y a moins de sept (7) jours, en fait, j'étais à Launey en Abitibi donc tout près d'Amos pour participation à mon tout premier BAPE, donc c'est mon deuxième sept (7) jours plus tard!

Bref, j'apprécie le fait que ce soit seulement à deux cents kilomètres (200 km) de Montréal dans ce cas-ci, je vais pouvoir coucher chez moi ce soir.

765 Donc rapidement vous présenter la Fédération des chambres de commerce! Nous sommes une fédération, comme le nom le dit, de chambres de commerce, donc nous représentons cent quarante-trois (143) chambres de commerce partout à travers le Québec.

770 Vous avez d'ailleurs la Chambre de commerce régionale de Chaudière-Appalaches qui prendra la parole après nous, donc nous avons plusieurs chambres de commerce qui sont membres chez nous.

775 Également, nous sommes la Chambre de commerce provinciale, donc nous intervenons sur les enjeux nationaux.

Nous avons environ mille deux cents (1200) membres corporatifs donc qui sont directement membres chez nous. Donc une fédération de chambres et également une chambre de commerce provinciale.

780 Très très rapidement, simplement vous dire que nous avons un comité énergie à la Fédération qui se penche sur toutes les questions liées au développement énergétique. Donc depuis plusieurs années, la question du gaz de schiste, c'est une question qui nous préoccupe à la Fédération et qui est étudiée par nos membres du comité énergie.

785 Monsieur le Président, comme vous le savez peut-être, la Fédération a été très active dans le dossier des ressources naturelles au cours des dernières années, que ce soit en matière de forêt, en matière de mine ou d'énergie.

790 Nous voyons l'exploitation de nos ressources naturelles comme un immense potentiel de développement économique et d'enrichissement de tous les Québécois. C'est pourquoi nous n'avons pas hésité à prendre la parole pour défendre une valorisation responsable des gaz de schiste dès que cette nouvelle industrie a fait son apparition au Québec il y a quelques années.

795 Et vous comprendrez que depuis, monsieur le Président, nous n'avons pas changé d'idée. Au contraire, nous sommes plus convaincus que jamais. Pourquoi, parce que depuis les premiers balbutiements de ce dossier au Québec, les exemples de pays ayant valorisé le gaz de schiste,

tout en respectant l'environnement, se sont multipliés, et les études démontrant les bénéfices économiques et parfois environnementaux de cette industrie n'ont pas manqué non plus.

800 Je reviendrai à ces éléments dans quelques instants!

Comme je le disais, nous avons toujours appuyé le développement de cette industrie. Nous insistions principalement sur quatre (4) éléments : d'abord, que le gouvernement du Québec rende disponible une analyse avantages-coûts et une autre de retombées économiques complète; que pour les aspects environnementaux, nous considérions l'apport de cette industrie dans sa globalité plutôt que de se limiter à son extraction. De cette façon, nous nous assurons que l'équation environnementale soit complète.

810 Que le gouvernement du Québec détermine, avec les municipalités et les MRC, des moyens et des outils en matière d'aménagement durable du territoire, en utilisant ceux qui existent déjà dans d'autres cadres, tels l'éolien.

815 Que le gouvernement du Québec, finalement, fasse preuve de prudence dans sa présentation de l'instance municipale comme pôle du gouvernement, donc du pôle décisionnel. La gestion des ressources naturelles, pour nous, nous l'avons toujours défendue, c'est une responsabilité provinciale, et c'est ainsi qu'elle doit demeurer.

Voilà pour la position que nous défendons depuis le début.

820 Oui monsieur le Président, nous reconnaissons qu'il y a une blessure collective sur les gaz de schiste, entre autres en raison de la façon dont le dossier a été géré au départ.

825 Mais il est important pour nous de ne pas tourner le dos définitivement à cette industrie au Québec.

Avant de vous présenter nos recommandations, ce que fera Dany, il nous apparaît essentiel d'examiner ce qui s'est fait ailleurs dans le monde dans l'industrie des gaz de schiste et comment cela a affecté la situation économique et énergétique des endroits concernés.

830 D'abord, en Colombie-Britannique, une province reconnue pour être l'une des plus vertes au Canada, les investissements de l'industrie du gaz naturel ont presque quadruplé entre 2000 et 2010, augmentant de un virgule huit milliard de dollars (1,8 G\$) à sept virgule un milliards de dollars (7,1 G\$).

835 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne, «Le secteur du gaz...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 15, 2^e paragraphe, 3^e ligne, «... a reçu...»)

Près de deux milliards (2 G\$) en 2011-2012.

840

Un autre exemple, celui des États-Unis!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 17, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, «La production...»)

845

FIN DE LA LECTURE (Page 17, 2^e paragraphe, 3^e ligne, «... du gaz naturel.»)

Nous ne pouvons avoir un exemple de retombées économiques plus concret que celui-là.

850

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 17, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Au plan environnemental...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 17, dernier paragraphe, 3^e ligne, «... d'ici 2040.»)

855

Quant à l'Europe, nous savons que le Royaume-Uni, le Danemark, la Pologne et la Roumanie développent actuellement des projets d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste.

860

Monsieur le Président, la question que nous nous posons, si la Colombie-Britannique et les États-Unis, entre autres, se sont enrichis grâce aux gaz de schiste, qu'ils ont amélioré leur situation énergétique et qu'ils l'ont fait tout en protégeant l'environnement, pourquoi n'en serions-nous pas capables ici au Québec?

Monsieur le Président, je vais laisser la parole à Dany pour la suite de notre présentation.

865

PAR M. DANY LEMIEUX :

Au niveau des enjeux économiques liés au développement de l'industrie!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Le premier rapport...»)

870

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, «... cette recommandation...»)

C'était essentiel d'avoir des données terrain au niveau du Québec qui auraient encadré, que les ministères auraient pu développer leur expertise, encadrer des puits.

875 Malheureusement, le problème, c'est qu'il y a absolument rien qui a été fait depuis ce temps-là. Donc on est trois (3) ans plus tard et il n'y a pas de données terrain encadrées avec les normes les plus strictes qu'on voudra, mais il n'y a pas ces données terrain là.

880 Quand on regarde l'étude environnementale stratégique, elle demeure, somme toute, dans une grande proportion, théorique parce qu'on se base beaucoup sur les études ailleurs, mais on n'a pas de données terrain ici au Québec. Et ça, c'est une des choses qui est un peu déplorable, et si on n'est pas capable d'avoir – on pourra mettre les normes les plus strictes – mais si on n'est pas capable d'avoir les ministères avec l'apport de l'industrie pour encadrer des expériences de démonstration terrain, il va manquer une partie de l'information, à notre avis. Et ça, on pense que
885 c'est primordial pour la suite des choses, pour bien documenter les enjeux économiques.

Et pour cette raison-là, on souhaite que le BAPE recommande au gouvernement de développer des projets de démonstration avec les entreprises, pour obtenir des données scientifiques terrain ici, encadrées au Québec, de façon à valider ou invalider qu'est-ce qui a été
890 fait jusqu'à maintenant dans le cadre de l'étude environnementale stratégique.

Également au niveau des entreprises qui viennent ici au Québec, notamment des entreprises étrangères, bon, monsieur Lessard tantôt parlait du processus, souvent ces entreprises-là, au niveau justement de l'acceptabilité sociale et de consulter les gens localement,
895 ils ne savent pas, ils viennent de l'étranger, ils ne savent pas, il n'y avait pas de processus.

Donc ça, c'est une chose qu'on avait suggérée au gouvernement et qu'on aimerait encore une fois qui soit réitérée, c'est d'avoir, un, pour les autorisations, accompagner les entreprises, d'avoir un guichet unique pour que les entreprises sachent exactement à qui s'adresser et dans
900 quelle séquence pour avoir les autorisations environnementales et également, que le gouvernement mette en place un cadre pour que les entreprises soient pas prises au dépourvu et qu'on ait une espèce de processus de consultation préétabli qui va aider les entreprises à être sûre qu'elles fassent les choses correctement.

905 Parce que ce sont pas toutes des entreprises québécoises qui comprennent comment ça fonctionne ici au Québec.

Donc ça, c'est des points qu'on voulait faire ressortir.

910 Également, on a été surpris de constater que l'étude de retombées économiques qui avait été commandée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques était frileuse et qui avait refusé de mettre un chiffre sur les retombées économiques. Donc on a été très très surpris de ça. Il y a des études privées qui ont réussi à le faire, mais le gouvernement, lui, a dit non, moi, je suis pas capable de faire ça.

915 Et donc la question qu'on se pose, c'est que si le gouvernement ne veut pas utiliser les données des entreprises privées, des études de retombées économiques, bien à ce moment-là, qu'il crée une agence d'analyse économique indépendante qui aurait pour mission de chiffrer les coûts et les bénéfices liés aux retombées économiques découlant de projets qui seraient présentés aux autorités gouvernementales.

920 Et ça, on pense que c'est une recommandation que le BAPE devrait faire au gouvernement, pour éviter justement que les détracteurs des chiffres provenant de l'industrie, qu'on ait des chiffres d'une autorité neutre et qu'on soit capable d'avoir des chiffres, pour être capable de bien soupeser les avantages par rapport aux coûts sociaux et environnementaux.

925 Et dans une étude avantages-coûts, bien, si les avantages sont supérieurs aux coûts, ça veut dire normalement qu'on devrait aller de l'avant.

930 Mais si le gouvernement n'est même pas capable de chiffrer ou refuse de le faire, c'est très difficile à ce moment-là qu'on soit capable de voir les avantages et les inconvénients d'un projet.

935 Également, au niveau de l'analyse coûts-avantages, une chose qu'on a remarquée dans l'étude environnementale stratégique, c'est qu'elle était très incomplète. Les auteurs soulignent d'ailleurs eux-mêmes les limites méthodologiques de leur étude.

940 Donc moi, je leur en veux absolument pas, ils ont fait ce qu'ils ont pu avec les données qu'ils avaient à ce moment-là. Je comprends que le Comité avait un deadline, mais le problème, c'est que les données sont très incomplètes et, à notre avis, l'étude coûts-avantages ne reflète pas l'entièreté de ce qu'elle aurait dû être, et on aimerait que le BAPE recommande au gouvernement de terminer l'étude coûts-avantages selon les règles de l'art, avec toutes les données nécessaires pour y parvenir et, dans un monde idéal, avec les données terrain qui découleraient de projets de démonstration.

945 Autre point qui nous a surpris un peu! On fait beaucoup état du fait que, ah bien là, vous voyez, le prix du gaz est très faible, donc vous voyez bien qu'il n'y a aucune pertinence économique de s'intéresser à cette filière-là.

950 Le problème, c'est que le prix du gaz, je vous l'annonce, il va augmenter. On sait pas quand exactement, mais ça va arriver un jour ou l'autre. On voit les tensions géopolitiques qu'il y a présentement entre l'Ukraine et la Russie, le prix du gaz va augmenter en Europe, puis il est déjà très élevé, au Japon également, et quand il y a des disparités régionales au niveau mondial, la liquéfaction du gaz redevient plus intéressante et on voit à ce moment-là, au niveau économique, qu'il va y avoir un rapprochement entre les prix continentaux pour cette forme d'énergie là. Donc ça, c'est un facteur.

955 La réindustrialisation de l'économie américaine est un autre facteur qui va amener à moyen terme des pressions sur le prix du gaz.

960 Donc, la question que nous, on se pose, c'est que si jamais le prix du gaz se mettait à augmenter rapidement demain matin, bien, l'argumentaire de dire, bien, regardons pas cette filière-là parce que le prix du gaz ne le permet pas, est-ce qu'on est prêt à la regarder si le prix du gaz augmente rapidement! Et la réponse présentement, c'est non.

965 Et nous, ce qu'on aimerait, c'est d'être prêts, qu'on ait toutes les données en main si jamais ce phénomène-là survenait à court ou moyen terme.

970 Donc on aimerait que le BAPE recommande au gouvernement de tenir compte d'une éventuelle hausse du prix du gaz naturel dans sa prise de décision au niveau de l'avenir de cette filière-là au Québec.

975 Également, on voit que depuis août 2010, le gouvernement a pris plusieurs mesures pour encadrer et légiférer autour de cette filière-là. il y a eu des impacts notables au niveau des entreprises, on l'a documenté dans le mémoire.

980 Donc, ça prend une prévisibilité. Je regardais tantôt les recommandations de 2010 du CRECA, recommandations avec lesquelles d'ailleurs j'étais tout à fait en accord, mais on voyait qu'en 2010, ils suggéraient une étude environnementale stratégique pour moderniser la loi sur les hydrocarbures.

985 Bien, on est quatre (4) ans plus tard et il y a toujours pas de loi sur les hydrocarbures. Ce qui est important pour une industrie, pour qu'elle se développe, c'est d'avoir un cadre légal clair, prévisible, et qu'on change pas aux six (6) mois et après ça, on mettra les règles les plus strictes de la planète si on veut, et les entreprises prendront leur décision sur cette base-là.

990 Après ça, compte tenu qu'on a une loi, ils diront bien OK, on y va ou OK on n'y va pas. Mais au moins, ils vont savoir à quoi s'attendre.

Ça, c'est une autre chose. Il faut, à un moment donné, qu'on ait un cadre réglementaire stable dans le temps pour les entreprises et ensuite, elles prendront leur décision d'affaires sur cette base-là.

995 Et on se basera sur les meilleures pratiques, et c'est le but de tout l'exercice qui a lieu depuis 2010, mais à un moment donné, il faut qu'on avance. Le problème, c'est qu'on n'avance pas depuis 2010 ou très peu et à un rythme que nous, on considère, qui devrait peut-être avoir des balises.

995 Il aurait dû y avoir d'autres étapes de franchies pendant tout ce temps-là, et ça n'a pas été fait.

1000 On parlait tantôt du gouvernement, du processus d'accompagnement des entreprises pour les consultations. Il faut que le gouvernement redéfinisse son mode d'accompagnement des promoteurs. On l'a vu, le gouvernement a carrément laissé aller l'industrie à elle-même.

1005 Il faut que le gouvernement puisse aider les entreprises à se retrouver là-dedans et ça, c'est une des choses qu'on recommande au BAPE, c'est de dire au gouvernement, bien écoutez, vous devriez avoir une espèce de processus d'encadrement pour être sûr que ça dérape pas dans le futur, peu importe les types de projets. Mais il n'y a pas ça présentement au Québec, et on pense que c'est quelque chose qui viendrait beaucoup bonifier l'acceptabilité sociale des projets.

PAR LE PRÉSIDENT :

1010 Alors on arrive au terme de votre présentation, alors votre conclusion s'il vous plaît.

PAR M. DANY LEMIEUX :

1015 Oui, tout à fait. Donc en fait, la Fédération demande au BAPE de recommander au gouvernement d'appuyer l'exploration et la valorisation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent.

Ça termine la présentation.

1020 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre présentation.

1025 Vous l'abordiez justement en conclusion, accompagnement des promoteurs par le gouvernement.

Dans l'état actuel des choses, qu'est-ce qui empêche l'industrie d'éventuellement prendre l'initiative de faire de la préconsultation sur ses propres projets?

1030 **PAR M. DANY LEMIEUX :**

Il n'y en a pas. En fait, il y a des entreprises qui sont extrêmement proactives, mais ce ne sont pas toutes les entreprises, spécialement les entreprises étrangères qui comprennent l'environnement d'affaires.

1035 Eux sont habitués d'y aller dans un cadre qu'ils connaissent bien, donc ils disent, bien OK, moi ailleurs, je fais ça comme ça, ça va bien, donc je vais le faire comme ça ici. Mais c'est pas comme ça que ça fonctionne ici.

1040 Donc ils ne savent pas trop. S'il y avait une espèce de guide, de barème, de processus où le gouvernement viendrait établir, bien écoutez, ici au Québec, on veut que ça se passe comme ça. Bien, les entreprises sauraient exactement à quoi s'attendre, et ça augmenterait de beaucoup la qualité du dialogue avec les autorités locales, avec les élus locaux.

1045 L'idée, c'est pas que le gouvernement soit à la table avec l'industrie, mais qu'il définisse une espèce de cadre de consultation pour être sûr qu'il n'y ait plus de dérapage comme il y en a eu dans le passé.

PAR M. FRANÇOIS-WILLIAM SIMARD :

1050 Si je peux me permettre rapidement! La façon de faire les choses au Québec a changé depuis les années soixante-dix-quatre-vingt-quatre-vingt-dix, et même depuis 2010 lorsqu'il y a eu les premiers balbutiements de ce dossier-là.

1055 Et c'est certain que nous, on va recommander à toutes les entreprises qui vont venir nous parler sur ce dossier-là, qu'elles soient québécoises, qu'elles soient canadiennes ou qu'elles proviennent de l'extérieur, on va leur recommander très certainement de faire ce qui est nécessaire au niveau des consultations.

1060 Et quand je vous disais que la semaine dernière j'étais à Launey en Abitibi, on a justement là un exemple de développement durable. Et pourquoi que l'entreprise, son projet fonctionne, entre autres c'est parce qu'elle est allée elle-même, de sa propre volonté, de plusieurs rondes de consultation.

1065 C'est pas juste question de consulter les citoyens, c'est également d'apporter des modifications en fonction de ce que l'entreprise a entendu, et c'est ce qu'elle a fait, l'entreprise.

Et surtout, l'entreprise a demandé elle-même d'avoir un BAPE.

1070 Donc ce genre d'exemple là qui sont, à notre sens, des exemples de bonnes pratiques qui respectent le développement durable, il faut que ça se reproduire le plus possible dans les prochaines années.

1075 Et si on veut avoir un succès dans ce dossier-là, ça va être nécessaire d'y aller de cette façon-là. Mais en même temps, on a besoin de l'accompagnement de la part du gouvernement. L'industrie ne peut pas être laissée seule dans ce dossier-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1080 Une autre question qui porte aussi sur la même recommandation que vous faites. Vous parlez évidemment «la création de nouvelles industries pour ne pas laisser seule lors de la délicate étape de la consultation des citoyens», ce qui est ma première question.

1085 Le deuxième élément, c'est : «ainsi que l'obtention de nombreuses autorisations». J'aimerais vous entendre sur l'accompagnement du gouvernement du Québec quant à un projet qui encore récemment a été autorisé, le projet d'IFFCO à Bécancour où il y a un comité interministériel qui a été formé pour accompagner le promoteur.

1090 Vous semblez laisser sous-entendre que les promoteurs sont laissés à eux-mêmes, qu'est-ce que vous pensez d'un processus comme celui qui a été adopté par le gouvernement pour le dossier d'IFFCO?

PAR M. DANY LEMIEUX :

1095 Bien, la façon de procéder dans le dossier d'IFFCO, c'était nouveau, là. Ça s'était pas fait antérieurement.

1100 Et nous, ce qu'on a eu de la part des promoteurs de projets qui nous disaient, bien écoutez, on essayait d'entrer en contact, on frappait à une porte au ministère de l'Environnement, on nous envoyait à une autre porte, on nous envoyait à une autre porte, on frappait à plusieurs portes d'autres ministères, d'autres organismes et en bout de ligne, on pensait avoir tout fait ce qu'on nous avait demandé, puis au bout de dix-huit (18) mois, on nous dit, bien, vous avez oublié telle approbation qui aurait dû survenir à telle étape.

1105 Et là, on recommence tout parce que les réponses que vous allez fournir peuvent changer l'interprétation des autres. Donc les entreprises disaient, bien écoutez, nous, on a fait tout ce que vous nous avez demandé, comment ça qu'on retourne sur un autre dix-huit (18) mois de délai!

C'est le genre de choses qu'on veut plus qui se reproduisent.

1110 Puis bon, l'exemple d'IFFCO, c'était novateur à ce niveau-là.

1115 Puis l'idée du guichet unique, ça recrée un peu ça. L'idée, c'est d'avoir une entité au niveau gouvernemental qui, elle, soit une porte d'entrée unique au niveau de l'entreprise et que tout ce que ça nécessite dans les ministères et organismes, ça remonte vers le haut et que l'entreprise ait un seul interlocuteur et n'ait pas de surprises en cours de route.

1120 Donc ce serait l'appareil administratif qui viendrait se coordonner et non pas l'entreprise, dans le cas de projets majeurs, qui irait frapper à deux cent cinquante-sept (257) portes différentes pour être sûre d'obtenir toutes les bonnes approbations.

1125 Les entreprises, c'est pas qu'elles veulent bypasser quoi que ce soit, c'est juste qu'elles ne sont pas au courant de tout ce que ça prend comme types d'approbations et tous les formulaires qui doivent être remplis. Eux veulent juste avoir l'information juste et qu'il n'y ait pas de délai entre le moment qu'elles sont averties et le processus qu'ils avaient sur la planche à dessin pour leur projet.

Donc eux sont tout à fait prêts à répondre à toutes les demandes, mais que ce soit structuré et encadré.

1130 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Madame Grandbois.

1135 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Je ne suis pas familière avec le processus de préparation de mémoire dans votre organisation. Vous représentez, comme vous l'avez dit, vous regroupez en fait cent cinquante (150) chambres de commerce, ce qui représente au total soixante mille (60 000) entreprises.

1140 Ça fait que quand vous préparez un mémoire comme celui-ci, de quelle façon vous consultez ou vous vérifiez quelle est la position de vos chambres de commerce membres en préparant un dossier comme ça, un mémoire comme ça?

1145 **PAR M. FRANÇOIS-WILLIAM SIMARD :**

D'abord, puis je vais répondre plus directement, mais on s'assure d'abord d'être toujours cohérent avec ce qu'on a défendu dans le passé, dans les années qui ont précédé.

1150 Donc c'est certain que le mémoire respecte en bonne partie ou en totalité je dirais même dans ce cas-ci ce qui a été défendu il y a quelques années, quand on est allé devant le BAPE dans un premier temps et qu'on a également participé à l'ÉES.

On a participé à différents travaux, donc ça s'inscrit toujours dans la même lignée.

1155 Au niveau de la consultation, qu'est-ce qui se passe, tout à l'heure je vous ai parlé mais très brièvement, étant donné le temps, qu'on a un comité énergie à la Fédération, donc il y a des membres qui viennent du secteur pétrolier, du secteur gazier, du secteur des éoliennes, Hydro-Québec également est membre, donc on a un comité quand même assez bien diversifié, et ce comité-là va nous donner ses orientations, à savoir, bon bien, voici ce qu'on voudrait qui se retrouve dans le mémoire, quelle est la position de la Fédération.

1160 Et dépendant du mémoire, et ça a été fait dans ce cas-ci, on va souvent faire une présentation au conseil d'administration de la Fédération, s'assurer qu'on a l'aval de notre conseil d'administration.

1165 Et c'est pas uniquement dix (10) personnes. Je le dis, j'utiliserais pas l'adverbe malheureusement, mais on a un conseil d'administration d'environ quatre-vingts (80) personnes; il va être ramené à cinquante-cinq (55) personnes, on a des petits enjeux de gouvernance de ce côté-là, donc ça fait en sorte qu'on s'en va chercher l'aval de beaucoup de gens.

1170 Et notre bureau de direction également qui représente les principaux membres de la Fédération reçoivent également le mémoire, émettent leurs commentaires.

1175 Donc on fait des modifications. Donc on a un processus de consultation qui est quand même, qui va quand même assez en profondeur, je dirais.

Mais évidemment, tout ça dépend de l'importance de l'enjeu. Parfois, il y a des enjeux qui sont plus locaux, des enjeux qui vont être plus circonscrits. Donc on va aller chercher l'avis spécifique de certains membres, dans ce cas-ci on a vraiment fait une consultation plus importante.

1180 **PAR LA COMMISSAIRE :**

1185 OK. Lors des audiences, on termine les audiences, mais lors des deux (2) étapes des audiences, on a eu plusieurs personnes qui sont venues soit poser des questions, soit présenter des mémoires, dans lesquels ils exprimaient des craintes par rapport à l'impact négatif potentiel sur notamment le secteur agrotouristique dans les régions.

1190 C'est pas un aspect que vous avez touché dans votre mémoire. Est-ce que des membres, des entreprises ou des membres ou des chambres de commerce vous ont fait part de ces préoccupations?

PAR M. FRANÇOIS-WILLIAM SIMARD :

1195 C'est pas quelque chose qui nous a été soulevé, nous, de notre côté lorsqu'on a fait les consultations pour la rédaction de ce mémoire-là.

Maintenant, on sait que des préoccupations de cette nature-là existent sur plusieurs autres secteurs au niveau des ressources naturelles, quand on parle par exemple d'exploiter le pétrole.

1200 C'est le même genre de préoccupation qui revient et on les comprend très bien. Et c'est pour ça que quand on parle d'exploitation des ressources naturelles, que ce soit le pétrole, que ce soit le gaz naturel, le gaz de schiste, etc., nous, on mentionne toujours qu'il est très important que ça puisse se faire selon les meilleures pratiques qui sont en vigueur pour rassurer que l'industrie touristique, par exemple quand on parle du pétrole, également l'industrie maritime, qu'elle ne puisse pas subir de contrecoup de la part de l'exploitation de ces ressources naturelles là. C'est
1205 extrêmement important.

Il y a des endroits dans le monde qui arrivent à très bien concilier les différents enjeux liés à l'exploitation des ressources naturelles, les enjeux entre autres touristiques. Donc pour nous, c'est important de s'inspirer de ces endroits-là.

1210 **PAR M. DANY LEMIEUX :**

Peut-être juste en complément! Dans une étude coûts-avantages standard, on est supposé d'identifier les gagnants et les perdants et à quelle hauteur ils gagnent et à quelle hauteur ils perdent.

1220 Dans ce cas-là, ça n'a pas été fait. Donc peut-être que ce serait une avenue de recommander au gouvernement de bonifier l'étude coûts-avantages pour mieux identifier les gagnants potentiels et les perdants potentiels et à quelle hauteur ils gagneraient et ils perdraient.

Peut-être que ça viendrait répondre à cette préoccupation-là.

PAR LA COMMISSAIRE :

1225 Bien, j'avoue que ma question, c'était plutôt de voir si vous, comme organisation, c'était une préoccupation que vous aviez. Donc c'est un petit peu indépendant.

1230 Dans le même ordre de grandeur, dans les études de l'évaluation environnementale stratégique, il a été mentionné à quelques endroits, puis on a eu un (1) ou deux (2) commentaires dans des mémoires, on a eu quelques commentaires dans les mémoires là-dessus aussi, à savoir

1235 que les gens ont la crainte que s'il y avait implantation d'une industrie du gaz de schiste, qu'il puisse y avoir un impact négatif sur la capacité de certaines entreprises, particulièrement les petites entreprises manufacturières, donc un impact sur leur capacité à conserver leur main-d'œuvre en raison des salaires normalement nettement plus élevés qui seraient offerts dans le secteur gazier.

1240 Donc est-ce que ça – vous n'en parlez pas non plus – est-ce que c'est une préoccupation qui a été discutée, qui vous a été mentionnée par soit des chambres de commerce membres ou des entreprises?

PAR M. FRANÇOIS-WILLIAM SIMARD :

1245 De façon très transparente, c'est pas quelque chose qui nous a été soulevé dans le cadre spécifique de cette consultation.

1250 Par contre, c'est le même genre d'enjeu qu'on entend entre autres dans le secteur minier. Lorsqu'on a des projets miniers qui s'implantent où on sait que le salaire est très important, un peu comme dans le secteur gazier, le secteur pétrolier, le salaire moyen est plus important en général, d'une fois et demie (1 ½) à deux (2) fois celui du secteur manufacturier, donc c'est certain qu'il y a cette préoccupation-là.

1255 Il y a une nécessité d'accompagner entre autres les localités, lorsqu'on le voit à Sept-Îles où est-ce qu'il y a plusieurs projets miniers actuellement, soit à Sept-Îles ou dans les environs, et il y a une rareté de la main-d'œuvre et ça fait en sorte que le coût de la main-d'œuvre, je dirais pas explose, mais augmente de façon substantielle.

Donc il y a une nécessité d'accompagner les municipalités pour faire face à ces défis-là lorsqu'ils se présentent.

1260 Maintenant, sur le fond de la question, ces préoccupations-là sont importantes. Il faut accompagner ces entreprises-là, il faut faire en sorte qu'elles puissent le plus possible conserver leur main-d'œuvre.

1265 Mais ça doit pas être une raison pour ne pas aller de l'avant ou ça doit pas être une raison qui justifie le fait qu'on n'aille pas de l'avant avec le développement gazier, pétrolier ou encore de d'autres secteurs des ressources naturelles parce qu'à quelque part, lorsqu'on offre des salaires qui sont plus importants, lorsqu'on a un nouveau secteur avec des salaires importants qui arrivent à s'implanter au Québec, c'est normalement l'économie au complet qui gagne.

1270 **PAR M. DANY LEMIEUX :**

Peut-être juste en complément! Ce phénomène-là arrive à tous les jours. C'est pas dû à une industrie. Chaque citoyen, tous les jours de sa vie, a le choix d'améliorer son sort et de se former pour aller chercher un meilleur emploi et des meilleurs revenus.

1275

Donc tous les jours de sa vie, un citoyen a cette opportunité-là. L'arrivée d'une industrie va peut-être déclencher ce processus-là, mais tous les jours, fondamentalement, un citoyen a ce choix-là.

1280 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Merci. J'aurais une autre question concernant une recommandation que vous faites dans le document en page 4.

1285

Vous mentionnez «recommander au gouvernement qu'il demeure l'unique décideur en matière de développement de l'industrie des gaz de schiste et qu'il intègre et implique les municipalités à l'intérieur des instances avec les outils déjà disponibles, comme par exemple dans le secteur éolien». Donc recommander au gouvernement qu'il demeure l'unique décideur.

1290

J'aimerais juste vous entendre, qu'est-ce qui arrive dans le cas où il y a certaines régions où clairement il n'y a pas d'acceptabilité sociale, où il n'y aurait pas d'acceptabilité sociale, alors ce que vous inscrivez là demeure quand même valable?

PAR M. FRANÇOIS-WILLIAM SIMARD :

1295

Je vais laisser Dany peut-être répondre pour la partie sur peut-être la comparaison avec le secteur éolien, je pense qu'elle est importante, cette comparaison-là, intéressante surtout.

1300

Je veux juste vous expliquer le contexte dans lequel on fait cette recommandation-là, puis ça fait plusieurs années que nous, on le dit.

1305

Dany a parlé tout à l'heure de l'importance d'avoir une certaine prévisibilité, une certaine stabilité pour les entreprises. Et dans ce contexte-là, nous, on a toujours dit, c'est important que les règles soient déterminées au niveau provincial. C'est important que les entreprises, lorsqu'elles regardent, avant d'investir au Québec, lorsqu'elles regardent le cadre réglementaire, qu'elles le savent quel est-il.

1310 C'est-à-dire qu'il peut pas être différent dans une municipalité X, dans une municipalité Y, être différent, etc. Donc c'est important d'avoir un cadre réglementaire qui est uniforme à la grandeur du Québec.

Donc c'est ce qu'on défend par cette recommandation-là.

1315 Et ça vaut pour tous les secteurs, au niveau des ressources naturelles, c'est vraiment extrêmement important que ça puisse être le cas.

Maintenant, sur l'éolien – ah oui, j'oubliais! Je suis en train de perdre le fil une petite affaire!

1320 Sur votre exemple vraiment précis, qu'est-ce qui arrive s'il n'y a pas acceptabilité sociale dans une région, qu'est-ce que le gouvernement fait, qu'est-ce que la municipalité fait, etc.!

Nous, ce qu'on dit, c'est que c'est au gouvernement provincial de prendre des décisions d'aller de l'avant ou non avec un projet.

1325 Mais normalement, lorsque le promoteur aura fait ses démarches de consultation, aura fait toutes les bonnes démarches, aura respecté un certain nombre de bonnes pratiques, s'il a les permis, les autorisations, on pense que oui, effectivement, le projet devrait être autorisé et que ça devrait pas se décider sur une base strictement locale.

1330 Maintenant, est-ce que le gouvernement provincial, dans ses décisions, doit prendre ça en considération, c'est évident que oui, ça fait partie du développement durable.

PAR LA COMMISSAIRE :

1335 Merci, c'est bon.

PAR M. DANY LEMIEUX :

1340 Juste en complément! Au niveau de l'éolien, quand on a fait le guide à l'époque auquel j'ai participé d'ailleurs, l'idée, c'était de dire, bien, voici la compétence provinciale et voici comment à l'intérieur du schéma d'aménagement, les instances régionales et locales, vous avez un pouvoir d'interagir.

1345 Mais il y avait la réglementation provinciale et le guide d'accompagnement dans le cadre des schémas d'aménagement venait donner des espèces de balises et de façons de faire pour les autorités au niveau des MRC pour les schémas d'aménagement. Et donc à ce moment-là, on pouvait y aller dans ce cadre-là selon l'instance provinciale.

PAR LE PRÉSIDENT :

1350 Merci beaucoup messieurs de votre contribution aux travaux. Oui encore une, excusez!

PAR LA COMMISSAIRE :

1355 Je pensais que mes collègues en avaient, mais je pense qu'il m'en reste une, laissez-moi deux (2) petites minutes!

1360 La dernière question que je voulais vous poser! Vous mentionnez au bas de la page 7 de votre mémoire, vous l'avez mentionné dans votre présentation, vous dites donc, la Fédération des chambres de commerce du Québec souhaite que le BAPE recommande au gouvernement ce qui suit :

 «Développer des projets de démonstration de concert avec les entreprises œuvrant au sein de cette industrie, afin – bon!»

1365 Ce qui n'est pas clair ici pour moi, c'est quand vous dites «développer des projets de démonstration de concert avec les entreprises», alors qui, selon vous, devrait développer les projets de démonstration et qui, selon vous, paie pour les projets de démonstration en question?

PAR M. FRANÇOIS-WILLIAM SIMARD :

1370 Je sais pas si tu veux y aller, mais moi, ce que je peux vous dire là-dessus! Vous avez raison, je pense que la formulation peut peut-être porter à confusion.

1375 Nous, c'est vraiment que le gouvernement puisse permettre la réalisation de certains projets de démonstration, ce qui n'est pas possible actuellement.

1380 Et ça, ça implique effectivement que le financement soit fait par les entreprises. Mais il faut que ces intentions-là soient connues, je dirais, assez rapidement. Parce que si on dit par exemple au mois d'août, oui on voudrait qu'il y ait des projets de démonstration, évidemment il va y avoir un accompagnement de la part du gouvernement qui va être fait, etc., mais si on dit ça au mois d'août, c'est pas en septembre que ça va se faire, ni en novembre.

1385 Les projets, ça prend plusieurs mois, puis pas loin d'une année pour qu'on puisse vraiment commencer à penser à la mise en place, à la réalisation de ces projets de démonstration là.

 Et pourquoi qu'on fait cette recommandation-là! Je vous ai parlé tout à l'heure, j'utilise le mot blessure collective, je pense qu'on peut tous se dire qu'il y en a une blessure sur les gaz de

1390 schiste, donc le fait de faire quelques projets vraiment ciblés où est-ce que le gouvernement a une certaine présence, ça va permettre de rassurer les gens. Ça va permettre de démontrer que oui, ça peut se faire de façon sécuritaire et respectueuse de l'environnement.

Donc c'est ce à quoi serviraient ces projets-là.

PAR LA COMMISSAIRE :

1395 Est-ce que cette étape de démonstration, est-ce que tout est sur la table? C'est-à-dire que dépendant des résultats obtenus, est-ce que ça peut aller aussi loin que de dire on ne va pas de l'avant?

1400 Ou dans votre esprit à vous, ça vient seulement donner des détails pour aller de l'avant?

PAR M. FRANÇOIS-WILLIAM SIMARD :

1405 Écoutez, ces projets-là devraient servir à démontrer comment ça fonctionne.

Maintenant, on est dans une question hypothétique, mais effectivement, je veux dire, on peut pas être crédible si on dit, faisons des projets de démonstration pour démontrer que ça peut être fait de façon sécuritaire et que ça va obligatoirement mener vers une exploitation des gaz de schiste et en même temps dire, bien, si ces projets-là ne fonctionnent pas, ça va mener, on voudrait pas que la porte soit ouverte pour que ça mène à peut-être un abandon du dossier.

1410 Si on veut être crédible dans cette recommandation-là, on se doit de dire, bien oui, effectivement, ça peut mener à toutes les possibilités.

1415 Mais on est pas mal persuadé qu'on va être en mesure de démontrer que ça peut se faire de façon très sérieuse, respectueuse de l'environnement, et sécuritaire également.

Mais oui, si on veut y aller de façon hypothétique, tout à fait.

PAR M. DANY LEMIEUX :

1420 L'autre point, c'est que l'industrie a toujours été très transparente. L'établissement du potentiel, la rentabilité technico-économique n'est pas encore complètement démontrée. C'était ça qu'ils étaient en train de faire quand tout a été stoppé.

1425

Donc faire des projets de démonstration va aider à bonifier les connaissances pour établir de façon, on y va hypothétiquement ici, hors de tout doute raisonnable qu'il y a un potentiel technico-économique pour réaliser le développement de cette filière-là.

1430 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Merci.

1435 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

1440 Est-ce que ça implique qu'on met en place avant le cadre réglementaire?

PAR M. FRANÇOIS-WILLIAM SIMARD :

1445 C'est une excellente question. Je sais pas, Dany, tu as peut-être une explication là-dessus. Peut-être que je vais venir en conclusion.

PAR M. DANY LEMIEUX :

1450 Bien, il y avait eu, de ce que j'en sais des premières moutures de la loi sur les hydrocarbures, donc il y a des choses qui doivent exister quelque part au secteur Énergie au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Également au ministère de l'Environnement, il y a déjà des choses qui existent.

1455 L'idée de base du rapport du BAPE en 2011, c'était de dire pour des fins de connaissances scientifiques, on devrait permettre uniquement la fracturation pour des fins de connaissances scientifiques.

1460 J'imagine qu'à cette époque-là, si on avait fait cette recommandation-là, même en l'absence de lois, l'idée, c'était de dire, bien écoutez, allons cueillir des données scientifiques.

Est-ce qu'on est obligé d'avoir une loi qui encadrerait l'exploitation pour un projet de démonstration? Pas nécessairement.

1465 Moi, je pense que ça prend une loi si jamais un jour on est capable de prouver que tout ça peut se faire de façon sécuritaire, économique, bien là, qu'on ait toutes les lois et règlements en place avant de dire OK on peut y aller.

1470 Mais par contre, pour des fins de connaissances scientifiques, moi, je pense que si tout est fait, est bien encadré par le ministère de l'Environnement, par le ministère des Ressources naturelles, que tout est fait selon les normes strictes, moi, je pense qu'on peut y aller avec des projets de démonstration sans attendre nécessairement tout l'encadrement législatif.

PAR M. FRANÇOIS-WILLIAM SIMARD :

1475 Et si je peux me permettre d'ajouter également! On ne parle pas d'un grand déploiement. On parle vraiment de quelques projets qui seraient ciblés, à la limite d'y aller avec un premier qui serait suivi très rigoureusement par les différents ministères dont le ministère du Développement durable.

1480 Donc je pense que oui, ça peut se faire avant la mise en place d'un cadre réglementaire. Parce que de toute façon, je ne pense pas, sauf erreur dans le plan de match qui a été annoncé par le gouvernement, je pense pas qu'on l'attende avant l'automne 2015, sauf erreur.

1485 Donc ça fait en sorte que oui, entre-temps, est-ce qu'on est obligé de tout stopper, je ne pense pas.

1490 Je pense qu'on peut probablement y aller d'un (1) ou de deux (2) projets de démonstration qui seraient faits selon les meilleures pratiques, parce qu'il faut quand même pas l'oublier, il y a plusieurs études qui ont été faites depuis 2010-2011, on en connaît sur les meilleures pratiques et, le cas échéant, à la limite, ça permettra également peut-être d'améliorer le cadre réglementaire qu'on s'apprête à mettre en place.

PAR LE PRÉSIDENT :

1495 Merci messieurs pour votre contribution aux travaux de la Commission.

CHAMBRE DE COMMERCE RÉGIONALE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

1500 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant les représentants de la Chambre de commerce régionale de Chaudière-Appalaches s'il vous plaît.

1505 Bonjour messieurs. Alors pour les besoins de transcription, je vous inviterais à vous présenter et on vous cède la parole. On vous écoute.

PAR M. PIERRE LAROCHE :

1510 Bonjour monsieur le Président, madame et monsieur les Commissaires! Merci de nous accueillir à cette audience.

1515 Mon nom, c'est Pierre Laroche, je préside le conseil d'administration de la Chambre de commerce régional de Chaudière-Appalaches, un regroupement de dix-huit (18) chambres de commerce locales sur l'ensemble du territoire de la région.

PAR M. MICHEL GOSSELIN :

1520 Michel Gosselin, président de la Chambre de commerce Lotbinière, représentant dix-huit (18) municipalités rurales sur un territoire de quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) territoire agricole, et je suis agriculteur.

PAR M. PIERRE LAROCHE :

1525 Le développement économique et la création de richesse sont au cœur de la mission de nos chambres affiliées. Celles-ci constituent les principaux regroupements de gens d'affaires à qui elles fournissent des opportunités de réseautage et de promotion de leur succès.

1530 Je vais laisser mon collègue, monsieur Gosselin, président de la Chambre de Lotbinière et membre du CA de la Chambre de commerce régionale, vous présenter l'essentiel de notre mémoire dont il a été le principal artisan.

1535 Vous ne serez pas surpris de constater que nous endossons l'exploration et l'exploitation de la filière gaz de schiste dans notre région, dans la mesure où un encadrement réglementaire adéquat assure le respect de l'environnement et des populations riveraines et une rétribution équitable à toutes les parties prenantes.

PAR M. MICHEL GOSSELIN :

1540 Monsieur Bergeron, madame Grandbois, monsieur Haemmerli, bonjour.

Tout d'abord, la Chambre de commerce de Lotbinière a été fondée seulement depuis trois (3) ans et compte maintenant plus de cinq cents (500) membres et vient de gagner le lauréat pour la meilleure chambre de commerce du Québec pour le recrutement de membres.

1545 Ceci étant dit, nous voulons vous faire part de quelques réflexions sur le développement de la ressource dans le dossier des gaz de schiste.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, point 1, 2^e picot, 1^{re} ligne, «La découverte...»)

1550 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernière ligne, «... de chauffe.»)**

À la page 3 du mémoire, je vous amène sur l'exploitation des gaz de schiste qui vont nous amener à relever des défis importants sur l'acceptabilité sociale qui est un des éléments de réussite pour le développement de cette industrie.

1555 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Il est primordial...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, dernière ligne, «... à l'environnement.»)

1560 Événement de nos terres agricoles!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 4^e paragraphe, 2^e ligne, «Les règles...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, avant-dernier paragraphe, 2^e ligne, «... la population...»)

1565 Il faudra penser aussi à former des ingénieurs, des techniciens au niveau local et régional.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «... le cégep...»)

1570 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «... par gazoduc...»)**

C'est une préoccupation majeure dans Lotbinière, sur l'éventrement des terres, car s'il y a plus qu'une industrie qui est obligée de relier ses puits dans le cadre d'une exploitation, on veut pas qu'ils se mettent à éventrer les terres à chaque année pour faire de nouveaux gazoducs.

1575 Donc on va demander que ces gens-là puissent se consulter ou que le gouvernement exige que les compagnies pétrolières, que ce soit centralisé au niveau du développement, pour éviter qu'on se mette à éventrer les terres à qui mieux mieux pour passer des gazoducs.

1580 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Un contrat type...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, 4^e ligne, «... un dédommagement...»)

1585 Lors des travaux d'enfouissement. Quand on passe un gazoduc, on éventre une terre, on n'a plus accès. Donc il faut prévoir ça.

La présence des réseaux de raccordement et autres infrastructures, ainsi que les inconvénients causés lors des forages et de l'exploitation.

1590 En conclusion, je laisse la parole à Pierre pour les conclusions et recommandations. Merci.

PAR M. PIERRE LAROCHE :

LECTURE DU MÉMOIRE, Page 5

1595 On vous remercie de votre attention, on attend vos questions.

PAR LE PRÉSIDENT :

1600 Merci de votre présentation, messieurs. Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

1605 Monsieur Laroche, monsieur Gosselin, j'aimerais que vous élaboriez un peu sur les avantages que vous voyez pour Beauce-Appalaches, pour Lotbinière si la filière gaz de schiste s'implantait?

PAR M. PIERRE LAROCHE :

1610 Pour ce qui est de nos industries, on parlait tantôt du secteur manufacturier, les impacts un par rapport à l'autre.

1615 Je peux vous dire que les manufactures, les industries qui sont grandes utilisatrices d'énergie, notamment pour des procédés thermiques, on a un gain très net pour ces entreprises-là en termes de coûts d'énergie.

C'est sûr qu'on a entendu tout à l'heure dire qu'éventuellement les coûts vont remonter, sauf que l'ensemble des coûts énergétiques seront appelés à augmenter dans le futur.

1620 Mais présentement, c'est avantageux.

PAR LA COMMISSAIRE :

1625 Je m'excuse, donc vous faites l'hypothèse que les coûts du gaz naturel seraient plus bas au Québec s'il y avait exploitation sur place?

PAR M. PIERRE LAROCHE :

1630 Oui. Actuellement, c'est le cas. Gaz Métro fournit de l'énergie à des entreprises – moi, je viens plutôt du secteur Thetford Mines, et puis depuis qu'on a le gazoduc, il y a eu beaucoup beaucoup d'entreprises et d'institutions, parce que nos commissions scolaires, les écoles sont maintenant branchées sur le réseau et elles économisent des gros sous en termes de chauffage annuellement.

1635 **PAR LA COMMISSAIRE :**

D'accord, mais on parle, ce dont vous parlez, c'est de l'accès au gaz naturel. Ça, c'est un des avantages, c'est l'accès au gaz naturel. Ça, c'est une chose.

1640 Mais ça peut être fait évidemment sans que ce soit produit ici, mais d'accord.

Donc l'accès au gaz naturel qui est un premier avantage. Ensuite?

PAR M. PIERRE LAROCHE :

1645 Bien, ce qui arrive, c'est que ça permettrait à des entreprises, on parle de sous-traitants tout à l'heure, les gens qui sont dans le domaine du transport, des gens qui seraient dans le domaine du forage.

1650 On avait autrefois un secteur minier dynamique dans Chaudière-Appalaches, malheureusement cette filière-là n'existe plus. Mais on avait des compagnies de forage.

1655 Ces compagnies-là pourraient revenir et travailler pour les pétrolières et les gazières dans le cas qui nous concerne. Ça fait qu'il y aurait du potentiel de ce côté-là.

Ensuite, pour nos cégeps, on parle beaucoup des cégeps en région, on a des difficultés de recrutement d'étudiants. En tout cas, nos collègues du cégep pourront en parler tantôt.

1660 Ça devient un débouché intéressant pour les centres de formation, centres d'éducation pour former des travailleurs spécialisés, des techniciens.

PAR M. MICHEL GOSSELIN :

1665 J'ajouterais à cela, nous, la région de Lotbinière, on a un seuil de pauvreté : le revenu familial est de vingt-huit mille dollars (28 000 \$). Le plus haut taux de suicide au Québec.

Donc d'arriver avec une industrie qui peut apporter un plus au niveau de la main-d'œuvre, au niveau de nos sous-traitants, c'est bien sûr un ajout.

1670 Le gaz naturel va jouer un jeu de développement et créer de la richesse dans notre milieu. Donc c'est un avantage majeur.

PAR LE PRÉSIDENT :

1675 Un instant! Je demanderais aux gens qui ont des petits caucus à faire ou des discussions à deux (2) de se retirer de la salle. On est en train de travailler, on est en commission d'enquête.

Alors je demanderais aux gens qui ont des discussions à tenir entre eux, de les tenir à l'extérieur de la salle. Merci.

1680

PAR LA COMMISSAIRE :

J'aimerais aussi continuer et vous poser la même question que j'ai posée aux gens de la Fédération!

1685

Si on parle du secteur manufacturier, il y a quand même, dans Lotbinière, en Beauce, une bonne base manufacturière, un bon nombre de petites et moyennes entreprises manufacturières dynamiques. Il y a évidemment aussi une base agricole très solide.

1690

Donc s'il y avait une industrie du gaz de schiste qui s'implantait avec des salaires, on le sait, très élevés, est-ce qu'il y a des craintes chez les agriculteurs de vos régions, chez les entreprises de vos régions, est-ce qu'il y a des craintes d'avoir de la difficulté au sein de ces entreprises-là, au sein de certaines entreprises agricoles aussi qui emploient, d'avoir de la difficulté à maintenir une main-d'œuvre qualifiée dans leurs entreprises?

1695

PAR M. MICHEL GOSSELIN :

Du côté du secteur agricole, on n'est pas inquiet. On est déjà en pénurie de main-d'œuvre. On est obligé d'importer des immigrants.

1700

Donc ce serait plus au niveau de l'immigration qu'il faudrait alléger les facilités.

Si on parle de l'industrie gazière, bien sûr qu'il va y avoir certaines personnes qui vont aller vers ça.

1705 Au niveau des sous-traitants, ça va permettre l'embauche de d'autres personnes. Il va y avoir encore plus d'embauche de ce côté-là.

1710 Donc comme je vous dis, au niveau manufacturier, je ne suis pas inquiet. La baisse des coûts énergétiques va faire en sorte qu'ils vont retrouver une rentabilité.

1715 On est en problématique encore là, dans notre secteur manufacturier, mais pour des emplois très spécialisés.

1715 Donc je suis pas inquiet pour la perte d'emplois qu'il pourrait y avoir. On va faire face. Ça, c'est pas un problème.

PAR M. PIERRE LAROCHE :

1720 Un autre élément au niveau du secteur manufacturier, on est très proactif et au niveau de la Fédération, mais également au niveau de la régionale, pour ce qui est de stimuler nos manufacturiers à investir dans des outils pour être plus productifs.

1725 On a un problème de productivité, d'efficacité dans le secteur manufacturier. On a beaucoup de PME dans Chaudière-Appalaches. On les incite fortement à s'équiper, c'est-à-dire faire plus avec moins, vu que le personnel n'est pas disponible. Si on peut automatiser les chaînes de production, etc., un peu plus que ce qu'on le fait actuellement, bien, je veux dire, ils pourront opérer avec un petit peu moins de personnel, puis tout le monde va être gagnant.

PAR LA COMMISSAIRE :

1730 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1735 Merci madame Grandbois. J'en aurais peut-être une. À la page 3, vous dites :

1740 «Il est primordial dans la perspective du développement d'une industrie comme celle du gaz de schiste de considérer les enjeux de développement durable du territoire et des préoccupations des acteurs territoriaux en matière d'aménagement et de gestion du territoire.»

J'aimerais vous entendre là-dessus. Dans quelle mesure on peut prendre en considération les acteurs locaux en matière d'aménagement et de gestion du territoire?

PAR M. MICHEL GOSSELIN :

1745

Alors nous, au niveau de la région Lotbinière, on est en train de se doter d'un programme, le PDZA qui est le Programme de développement en zone agricole. C'est important que dans l'industrie gazière, ce soit incorporé dans notre développement de l'industrie agricole. Ça va en faire partie.

1750

Donc c'est important que ces enjeux-là du développement gazier soient intégrés dans notre plan de développement.

1755

Tantôt, on a parlé des plans de développement stratégique des MRC, bien, dans le plan d'aménagement du territoire, c'est important que nos élus soient consultés, nos municipalités soient consultées, et que l'UPA soit consultée aussi.

Parce que ça va toucher l'aménagement du territoire.

1760

Je sais pas si ça répond à votre question?

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Madame Grandbois.

1765

PAR LA COMMISSAIRE :

J'aurais une dernière petite question. Dans votre mémoire page 5, au troisième paragraphe, vous dites, bon :

1770

«La Chambre de commerce régionale Chaudière-Appalaches recommande aux entreprises impliquées dans la recherche et l'exploitation du gaz de créer en collaboration avec les représentants socioéconomiques concernés des comités de maximisation des retombées économiques dans chacune des principales régions visées dont Chaudière-Appalaches.»

1775

On sait que l'industrie de la production de gaz de manière générale, tous les emplois qui sont très spécialisés autour de tout ce qui est forage, fracturation, fragmentation, généralement ce sont des équipes qui partent pour deux (2) semaines, qui font le tour des puits et qui retournent; puis actuellement, c'est clair qu'il n'y a pas d'industries du gaz de schiste au Québec. Il y en a en Alberta, il y en a en Colombie-Britannique, il y en a aux États-Unis.

1780

Donc la proposition que vous faites de créer un comité, c'est quelque chose qui a été essayé dans différentes situations pour effectivement essayer de maximiser les retombées régionales.

1785 Est-ce que vous avez eu des exemples où des comités comme ça ont été mis sur place dans votre région, puis est-ce que ça a donné, disons, les résultats que vous espériez?

PAR M. PIERRE LAROCHE :

1790 Je peux vous témoigner ici de l'expérience du côté éolien. On a travaillé avec la filière éolienne du côté du secteur de Thetford, justement je reviens à ça, et puis ça a été très positif.

1795 Puis d'ailleurs, les entreprises, sur le plan strictement économique, ont tout avantage à faire affaire avec des intervenants locaux, des entrepreneurs locaux, des gens qui connaissent le territoire, des gens qui connaissent le terrain.

Ils économisent au niveau des frais de déplacement, des frais d'hébergement, etc. Les gens peuvent retourner coucher chez eux le soir, etc.

1800 Ça fait que c'est sûr qu'il y a probablement une partie de la main-d'œuvre qui serait importée, mais vivement il faudrait que ces gens-là transmettent leur savoir et leurs connaissances à des gens locaux qui pourront prendre la relève et, à ce moment-là, on a vraiment un transfert de richesse direct dans le sens où les gens qui vont ramasser les salaires et les avantages pécuniaires, ça va être des gens de la région.

1805 Quand je parle de la région, je veux pas être trop chauvin, je parle de Chaudière-Appalaches, mais partout où ce qu'il y a le potentiel dans les basses-terres, j'imagine qu'on pourrait tous être gagnants-gagnants à ce niveau-là.

1810 Ça fait qu'on le voit surtout à ce niveau-là. et puis je suis d'accord avec vous, madame la Commissaire, qu'au départ, il faut pas se faire d'illusions, les gens qui ont la connaissance actuellement, la connaissance technique, scientifique viennent surtout de l'extérieur.

Mais rapidement, nos gens apprennent très vite.

1815 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Merci.

PAR M. MICHEL GOSSELIN :

1820

Si vous me permettez! C'est sûr que les comités, c'est pas la main-d'œuvre. C'est que l'industrie s'assoit avec le milieu pour voir qu'est-ce qui peut être fait ensemble pour le développement ou pour l'exploration ou pour l'exploitation, donc s'asseoir avec les dirigeants locaux, les organismes qui regroupent soit la population, soit les gens d'affaires, soit le CLD, la SADC, de regrouper ces gens-là ensemble puis voir de quelle façon on peut amener la solution pour que tout le monde puisse en bénéficier.

1825

C'est plus ça que de dire, ah bien, on peut pas rien faire, c'est de la main-d'œuvre qui vient de l'extérieur. C'est pas ça.

1830

C'est juste vous donner un exemple, dans Lotbinière, l'exploration du puits à Saint-Édouard, ça a amené un chiffre d'affaires d'un million de dollars (1 M\$) au niveau du transport. C'est pas rien, là.

1835

Ça veut dire des engagements, ça veut dire d'autres camions qui vont s'ajouter.

Mais de quelle façon on va faire jouer les acteurs ensemble! Ces personnes-là ont besoin de matériaux, bon, une carrière à quel endroit, on va aller le chercher là. Donc c'est ça. C'est ça qu'on veut dire. Au lieu de prendre le sable à l'extérieur, bien, pourquoi pas utiliser les sables recyclés à certains endroits.

1840

Puis en ayant la connaissance du milieu, on peut favoriser l'émergence encore davantage, puis le rayonnement des retombées économiques pour tout le monde.

1845

PAR LA COMMISSAIRE :

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1850

Alors merci messieurs de votre contribution aux travaux de la Commission.

1855

CÉGEP DE THETFORD MINES

1860

PAR LE PRÉSIDENT :

J'inviterais maintenant les représentants du Cégep de Thetford Mines s'il vous plaît.

1865

Bonjour messieurs. Pour les besoins de transcription, je vous inviterais à vous présenter et je vous cède la parole, on vous écoute.

PAR M. ROBERT ROUSSEAU :

1870

Merci. Alors mon nom est Robert Rousseau, directeur des études jusqu'à vendredi au Cégep de Thetford, directeur général par la suite.

PAR M. PASCAL GRONDIN :

1875

Pascal Grondin, conseiller pédagogique au Cégep de Thetford.

PAR M. ROBERT ROUSSEAU :

1880

Alors tout d'abord, nous allons vous présenter brièvement le cégep. Déjà, on nous a introduits précédemment!

Le Cégep de Thetford est un établissement d'enseignement collégial qui compte mille (1000) étudiants, qui existe depuis 1969.

1885

C'est un établissement qui dispense trois (3) programmes préuniversitaires et dix (10) programmes techniques.

1890

Il y a également deux (2) centres de recherche qui sont associés au Cégep de Thetford, le CTMP, donc le Centre de transfert technologique dans le domaine des minéraux et de la plasturgie et un autre qui s'appelle Oleotek qui est dans les huiles et nouveaux produits à valeur ajoutée.

Depuis 1969, nous dispensons un programme qui s'appelle Technologie minérale. Ce programme-là est un peu notre porte d'entrée, je vous dirais, dans le domaine du pétrole et du gaz.

1895

C'est un programme qui, au départ, s'appelait Technique minière, et venant de Thetford Mines, vous comprendrez que c'était associé de près à l'industrie minière à l'époque.

1900 Et au fur et à mesure des années, on a, tranquillement pas vite, diversifié ce programme-là et on en a fait un programme de sciences de la Terre qui couvrait d'autres secteurs, comme les carrières, les granulats, l'hydrogéologie, la géoenvironnement éventuellement. On s'est intéressé, depuis 2009, à la question du pétrole et du gaz, étant le seul établissement d'enseignement supérieur à dispenser une formation en sciences de la Terre au sud du Saint-Laurent.

1905 Donc c'est la raison qui fait qu'on s'est intéressé de près à cette question-là, à savoir, est-ce que ça pourrait être ajouté au programme de Technologie minérale, tout le secteur pétrole et gaz.

1910 Ça nous a amenés éventuellement à entrer en contact avec des gens, autant du Québec que de l'Alberta, qui représentent les différentes organisations, je peux en mentionner quelques-unes à titre d'exemple, le CAPP, CAODC, PSAC, Enform, SAIT, évidemment l'AFSPG, l'APGQ, et rapidement, on s'est rendu compte que cette industrie-là, si elle devait se développer, devrait se développer de concert avec un volet formation.

1915 Pour nous, en tout cas, la conclusion à laquelle on en arrivait, et c'est ce qu'on va vous présenter dans les prochaines minutes, c'était pas possible de penser développer une industrie sans qu'il y ait une main-d'œuvre qualifiée et bien formée qui y était associée.

Et je vous mentionnerais que dans nos réflexions, il y a un certain nombre de préoccupations qui ressortaient davantage, c'est ce que monsieur Grondin va vous présenter maintenant.

1920 **PAR M. PASCAL GRONDIN :**

1925 Bonjour. En fait, de notre lecture de la situation, puis là, on n'a pas essayé d'être exhaustif dans les préoccupations qu'on dénote autant dans la population directement touchée des basses-terres que la population québécoise en général.

Par contre, ce qu'on a fait, c'est qu'on a regroupé en quatre (4) grands ensembles l'essentiel des préoccupations qu'on a remarquées et qui sont ressorties de façon plus forte au cours des dernières années.

1930 Là-dessus, il y a l'environnement, la sécurité des travailleurs et des communautés d'accueil, les retombées économiques et l'acceptabilité sociale.

1935 Du point de vue de l'environnement, bon, il a été question de l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre. Le développement de l'industrie du gaz de schiste pourrait, dépendamment de comment on la regarde, à la fois être perçue comme un avantage si on suppose que le gaz permettra de déplacer des sources plus polluantes, plus émettrices en termes de gaz à effet de

serre, mais d'autre part, c'est une industrie assez lourde qui créera elle-même, par sa mise en place, une quantité importante de gaz à effet de serre.

1940 Il y a aussi les questions qui touchent à l'eau qui ont été souvent mentionnées. D'une part, les volumes d'eau qui seront importants à cause du procédé de fracturation hydraulique, mais aussi du fait du maintien de la qualité d'eau de nos nappes phréatiques, notamment à cause des fluides de fracturation qui sont utilisés lors des opérations de forage.

1945 Donc sur cette question-là, notre avis!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «... il sera...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 9, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, «... du Québec.»)

1950 Par ailleurs, au niveau de la sécurité des travailleurs, il existe aucune industrie qui n'a absolument aucun impact sur son environnement immédiat et pour laquelle la santé et sécurité des travailleurs est garantie à cent pour cent (100 %).

1955 Mais par contre, c'est pas parce que c'est impossible d'annuler le risque qu'il faut prendre ces questions-là à la légère. Il y a entre autres l'Agence internationale de l'énergie qui a développé des règles d'or qui suggèrent certaines pratiques, les meilleures pratiques en termes d'exploitation des gaz et des hydrocarbures en général et là-dessus, autant pour la sécurité des travailleurs que celle des communautés locales, on croit que si le Québec décidait d'aller de l'avant, bien, il faudra absolument que les pratiques industrielles soient les meilleures déjà développées à travers le monde, soit celles qui soient utilisées ici au Québec.

1960 Du point de vue des retombées économiques, il y a trois (3) grandes façons de maximiser les retombées économiques de l'industrie des hydrocarbures.

1965 Il y a la question des sommes qui pourraient être versées à chacun des paliers gouvernementaux par des mécanismes fiscaux, il y a les investissements de l'industrie à l'intérieur des communautés d'accueil et finalement, l'embauche de travailleurs.

1970 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, point c, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Il importe...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 9, dernier paragraphe, dernière ligne, «... développement gazier.»)

1975

En fonction de ces quatre (4) grandes classes de préoccupations, le Cégep de Thetford suggère des orientations et d'après nous, la formation joue un rôle fondamental dans la réponse à ces préoccupations! Et là, je vais me permettre de lire pour être le plus clair possible.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, 1^{er} tiret, 1^{re} ligne, «Une main-d'œuvre...»)

1980

FIN DE LA LECTURE (Page 10, 4^e tiret, dernière ligne, «... à l'industrie.»)

PAR M. ROBERT ROUSSEAU :

1985

On est devant un choix important, c'est-à-dire, est-ce qu'on importe une main-d'œuvre ou bien on forme notre propre main-d'œuvre!

1990

Dans tous les secteurs d'activité, que ce soit minier, pharmaceutique, la plasturgie qu'on connaît bien chez nous à Thetford, on a pris le temps de développer des programmes de formation qui permettaient de former une main-d'œuvre qualifiée et qui permettaient à l'industrie de se développer adéquatement.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Cette formation...»)

1995

FIN DE LA LECTURE (Page 10, dernier paragraphe, dernière ligne, «... sociaux, etc.»)

2000

En d'autres mots, bien que le programme de Technologie minérale pour nous soit un peu notre porte d'entrée, il n'en demeure pas moins que la formation, on est conscient que c'est beaucoup plus vaste que ce programme, c'est beaucoup plus vaste aussi que le niveau collégial. Il y a des besoins au niveau du secondaire, il y a des besoins au niveau de l'université, et on en est parfaitement conscient, on tient à le mentionner ici.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Le développement...»)

2005

FIN DE LA LECTURE (Page 13, 4^e paragraphe, dernière ligne, «... des travailleurs.»)

2010

Pour nous, on y voit dans ça des formations courtes, fournir l'industrie, fournir différents partenaires de cette industrie, des formations de plus longue durée, créditer dans certains cas des attestations d'études collégiales, des DEP et aussi des DEC comme Technologie minérale qui devront s'adapter pour pouvoir bien répondre aux besoins de cette industrie, tout comme les programmes universitaires qui s'ensuivent et qui ont un autre rôle à jouer.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, 5^e paragraphe, 1^{re} ligne, «La formation...»)

2015

FIN DE LA LECTURE (Page 13, 5^e paragraphe, 4^e ligne, «... de sécurité.»)

Et pour nous, les mots hauts standards sont drôlement importants et ont une signification. On se doit de se comparer avec les meilleures pratiques mondiales et pour ce faire, la formation, c'est pas le seul ingrédient évidemment, mais c'est un ingrédient qu'on qualifie d'important. Ça va donner du goût à la recette!

2020

Nos recommandations finalement!

2025

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Que le gouvernement...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 13, avant-dernier paragraphe, 2^e ligne, «... et du Sport...»)

Ainsi que le ministère de l'Enseignement supérieur.

2030

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, avant-dernier paragraphe, 2^e ligne, «... fasse...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 14, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... des travailleurs.»)

2035

On pourrait se poser la question qu'est-ce que c'est, à quoi ça pourrait ressembler! Dans notre esprit, pour nous, on a dans les cégeps ce qu'on appelle des CCTT, des centres collégiaux de transfert technologique. On se disait qu'un centre national d'expertise devait couvrir deux (2) aspects, un aspect plus technique permettant l'échange de données scientifiques sur le sujet et aussi, il existe ce qu'on appelle des CCTTPSN, PSN pour pratiques sociales novatrices, on pense qu'il y a tout un enjeu social qui se doit d'être regardé, puis qu'un tel centre pourrait se pencher justement sur ce type de pratique et aider à l'intégration d'une nouvelle industrie comme celle du gaz de schiste au Québec.

2040

Alors voilà, ça conclut notre présentation.

2045

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie de votre présentation. Monsieur Haemmerli.

2050

PAR LE COMMISSAIRE :

Je vais retourner aux quatre (4) éléments dont monsieur Grondin nous a parlé et que vous reprenez dans vos orientations à la page 10.

2055 Alors il est question de main-d'œuvre, de formation aux travailleurs, en tout cas les trois (3) premières recommandations, on y voit votre implication finalement.

2060 La quatrième qui est celle que la population possède les données scientifiques et techniques lui permettant de se prononcer pour ou contre, on fait ça comment? Qui le fait et on le fait comment?

PAR M. PASCAL GRONDIN :

2065 En fait, cette dernière orientation là, on l'a mise au sens plus large. Parce que, bon, on est un cégep avec nos propres programmes, mais à l'intérieur d'un système d'éducation, puis bon, c'est évidemment une valeur qu'on défend avec beaucoup de conviction.

2070 En fait, il y a différentes façons qui pourraient être faites. On n'a pas fait l'exercice de proposer une façon de le faire.

Pour nous, ce qui est important, c'est que l'information soit disponible, de un, et avec l'étude environnementale stratégique qui a eu lieu dans les dernières années, c'est une bonne façon d'y parvenir.

2075 Ensuite, que cette information-là se rende aux populations et que les populations aient les outils, si on veut, j'allais dire intellectuels, mais les outils pour comprendre les tenants et aboutissants de chacune de ces questions-là.

2080 Une piste de solution qui pourrait être possible, c'est un projet qu'on avait déjà eu mais qui n'a pas vu le jour pour différentes raisons. On avait, il y a quelques années, c'est en 2011-2012, je pense, qu'on jonglait avec cette idée-là, on avait commencé à approcher certains joueurs pour faire ça, c'était de créer une plateforme probablement par le biais d'Internet une plateforme d'échanges, une plateforme où l'information scientifique serait déposée, où les représentants de l'industrie pourraient s'exprimer, mais aussi où les représentants des groupes de pression environnementaux auraient aussi droit de parole.

2085 Et le but de cette plateforme-là était de dire, bon bien, chacun a son intérêt. C'est sûr, l'industrie a un intérêt financier, on n'a pas besoin d'aller plus loin là-dessus.

2090 Mais ce qui est important, c'est ce qui reste, une fois que l'industrie a parlé, une fois que les groupes environnementaux ont parlé, bien, on est capable de s'entendre sur une base scientifique, et c'est ce qu'on va mettre disponible là-dessus et ce qu'on va tenter de vous expliquer. Et là, on s'adressait à monsieur et madame Tout-le-monde dans ce projet-là.

2095

PAR LE COMMISSAIRE :

Mais en fait, ce que je voulais savoir, le «on», qui c'est?

2100

Parce que je veux pas que vous vous commettiez d'une manière ou d'une autre, c'est simplement que dans la deuxième partie, on a eu plusieurs propositions. Certains nous ont dit, bon, le gouvernement devrait, d'autres, l'industrie devrait, etc.

Puis je voulais voir où vous vous situiez par rapport à l'éventail de propositions qu'on a eues.

2105

Je sais pas, monsieur Rousseau avait l'air de, non?

PAR M. PASCAL GRONDIN :

2110

Bien en fait, là-dessus, il faut comprendre, dans le système d'éducation, chaque établissement peut avoir ses initiatives, mais à la base, on découle tous du ministère de l'Éducation qui, lui, est redevable, est un organe du gouvernement.

Donc à la base, l'intention, la volonté première doit venir du gouvernement et ensuite, nous, on est en quelque sorte ceux qui la mettons en œuvre sur le terrain.

2115

PAR M. ROBERT ROUSSEAU :

2120

J'ajouterais qu'on a un devoir, comme maison d'éducation, de former des citoyens, au-delà de former des techniciens ou des futurs universitaires, il y a tout un volet au niveau collégial, et c'est vrai au secondaire sous un autre angle, au niveau universitaire également, qui vise à former des citoyens qui sont conscients des enjeux de leur environnement.

Or, je pense, je vous donne un exemple! Un cours de philosophie pourrait très bien servir à débattre de questions telles que celles qu'on discute ici.

2125

Des étudiants qui sont en sciences humaines pourraient avoir accès à ce type de formation là.

2130

La formation, ça doit dépasser la formation technique pure pour mettre des gens sur un chantier, à titre d'exemple.

Ça doit permettre aux gens de bien connaître les enjeux reliés à un projet relié au développement d'une industrie et on ne le fait pas toujours de la bonne façon. Nous, on vit différents problèmes au Québec, c'est pas propre au gaz et au pétrole.

2135 Je parlais tantôt qu'on était dans le domaine de la plasturgie, c'est un domaine méconnu, on a de la difficulté à faire comprendre aux gens tous les enjeux qu'il y a derrière cette industrie-là.

Je pense qu'on le même problème au niveau pétrole et gaz.

2140 Donc je pense que le ministère de l'Éducation devrait intégrer dans une formation générale éventuellement des enjeux autres que ceux qu'on connaît actuellement comme le français, l'anglais, la philosophie, et qu'il y aurait une place pour les enjeux sociaux, les enjeux, je dirais économiques. Ce serait ma réponse.

2145 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Vaste programme, mais je vais m'en tenir à ça pour l'instant, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2150 Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

2155 Monsieur Rousseau, si la filière du gaz de schiste se développait, à partir du moment où il y aurait une décision relativement claire pour dire, ça va aller de l'avant, ça vous prendrait combien de temps comme institution pour être en mesure d'ajuster, par exemple, le programme de trois (3) ans en minéralogie, pour lui intégrer une spécialisation?

2160 On parle d'un horizon de combien de temps pour un programme de trois (3) ans, et également pour les programmes de plus court terme?

PAR M. ROBERT ROUSSEAU :

2165 À la base, on est déjà en mesure de fournir l'industrie de stagiaires, à titre d'exemple. On a déjà placé des étudiants de Technologie minérale dans différentes industries, je vais en nommer une à titre d'exemple, Junex.

2170 Maintenant, entre former des stagiaires dans cette industrie-là et couvrir l'ensemble des besoins de cette industrie-là, évidemment il y a une marge.

Moi, je vous mentionnerais qu'on a besoin d'une année de travaux d'adaptation des programmes. On demande pas un nouveau programme parallèle à Technologie minérale, on

2175 pense que le programme de Technologie minérale peut être adapté, puis qu'une année de travaux nous permettrait de faire cette adaptation-là.

Et à ce moment-là, bien, l'année suivante, c'est l'implantation de cette adaptation-là.

2180 Et à la fin de l'année, on est en mesure d'avoir des étudiants qui ont été formés dans le domaine pétrolier et gazier.

2185 J'ajoute à ça, qu'on peut ajouter des attestations d'études collégiales qui, elles, auraient, je vous dirais, quelques mois pour être préparées, quelques mois de recrutement des étudiants et ensuite, on peut lancer une AEC qui peut graviter entre trois cent cinquante (350) heures et deux mille (2000) heures, dépendamment de ce qu'on aura identifié comme compétences à atteindre.

2190 Et ça, ça peut se faire rapidement et la formation, bien, vous comptabilisez le nombre d'heures à raison de trente-cinq (35) heures-semaine. C'est entre dix (10) semaines et un an et demi (1 ½) pour mettre des gens sur le marché du travail.

Il y a des choses qui peuvent être faites rapidement.

PAR LA COMMISSAIRE :

2195 C'est bon, ça me donne une bonne idée.

2200 Vous y avez touché déjà, mais quand même, je pense que je voudrais pas vous laisser partir sans vous poser la question! On y a touché dans les présentations précédentes, vous y avez touché vous-mêmes.

2205 On sait que l'ouest du pays, en matière de gaz de schiste, a toute une longueur d'avance. Donc même s'il y a un programme qui est mis sur place, c'est sûr que ça va être un défi de réussir disons à convaincre des entreprises qui, potentiellement, seraient d'ailleurs, d'utiliser plutôt des gens formés au Québec dans un nouveau programme.

Alors comment voyez-vous ce défi-là, puis quelles seraient les conditions ou les façons de faire qui permettraient de maximiser les chances qu'effectivement, le programme puisse former des étudiants qui se placent facilement?

2210 **PAR M. PASCAL GRONDIN :**

Bien en fait, la première partie de la question, c'est qu'il faut que le bassin soit existant, le bassin de travailleurs qualifiés, dans un premier temps, doit être existant.

Si on n'a pas l'expertise en place, bien, ça sert à rien de savoir comment on pourra l'utiliser.

2215

Donc une fois qu'on aura commencé à former des gens, une des façons d'y parvenir, et là, j'y réfléchis en même temps que je vous parle d'une certaine façon, mais il serait intéressant – il existe dans l'Ouest canadien, je sais pas si ça a été présenté dans les autres discours avant nous, mais des organismes réglementaires qui obligent une certaine forme d'accréditation des travailleurs pour entrer sur un chantier gazier ou pétrolier.

2220

Il serait intéressant peut-être que le Québec décide lui-même de développer ce type d'accréditation là, en suivant le modèle existant dans l'Ouest ou en le faisant de façon indépendante.

2225

Ce serait en tout cas une première étape de dire, bon bien, il faut avoir – par exemple, je vous donne un exemple très concret! Pour aller travailler dans un chantier partout à travers le Canada, il faut suivre une formation qui s'appelle H2S Alive qui explique aux travailleurs, c'est en santé et sécurité, comment réagir en présence du gaz qui est le H₂S qui est très toxique.

2230

Est-ce qu'ici, bon, cette accréditation-là, pour l'instant, les Junex et Pétrolia qui ont des chantiers utilisent une accréditation qui émane de l'organisme Enform qui est basé en Alberta. On pourrait décider, faire le choix qu'au Québec, bon bien, la formation, l'accréditation est de telle ou telle nature et obliger les travailleurs à suivre ces accréditations-là.

2235

Ce serait, selon moi, un premier pas qui ferait en sorte que l'ensemble des travailleurs devrait passer par le système de formation québécois.

2240

Puis ensuite de ça, il faudra, de ce qu'on a eu à date, parce que dans les dernières années, on a eu différents contacts avec l'industrie, il semble que l'industrie a cette sensibilité-là et comprend que pour favoriser une plus grande acceptabilité sociale, il faudra utiliser un bassin de travailleurs québécois.

2245

Mais il faut, je pense qu'il faut pas seulement se fier à des vœux pieux de l'industrie, il faudra la contraindre d'une certaine façon. L'accréditation serait une première piste de réponse, je pense.

PAR LA COMMISSAIRE :

Merci.

2250

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci messieurs de votre contribution aux travaux de la Commission.

2255

La Commission va prendre une pause de quelques minutes et va revenir pour entendre d'autres mémoires. Merci.

2260

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

2265 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Nous allons reprendre nos travaux. Madame Lussier s'il vous plaît.

2270 On nous a avisés qu'on vous a demandé de céder votre place de façon à ce que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique puisse présenter son mémoire?

PAR Mme ODETTE LUSSIER :

Exact.

2275

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous êtes consentante?

2280

PAR Mme ODETTE LUSSIER :

Bien oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

2285

Alors on vous passera tout de suite après, madame.

J'inviterais les gens de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique s'il vous plaît à venir présenter leur mémoire.

2290

Bonjour madame, bonjour messieurs. Je vous inviterais à vous présenter pour les besoins de la transcription, on vous écoute.

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE :

2295

Bonjour monsieur le Président, bonjour madame et monsieur les Commissaires.

Je m'appelle André Bélisle et je suis président de l'AQLPA et j'ai avec moi mes collègues rédacteurs ou corédacteurs du mémoire, Sophie-Anne Legendre, maîtrise sciences de l'environnement, et Alain Brunel, maîtrise sciences de l'environnement et bon, pas besoin d'en rajouter, il y aurait plus à dire, mais c'est suffisant.

2300

Premièrement, si vous me permettez, j'aimerais présenter l'AQLPA de façon très rapide.

2305 L'AQLPA est un groupe environnemental fondé en 1982, Alain et moi en sommes les cofondateurs, et on regroupe trente mille (30 000) membres et sympathisants au Québec.

2310 Nous sommes le groupe qui a alerté l'opinion publique sur le dossier des gaz de schiste dès 2008 et on a demandé à ce qu'il y ait une Commission du BAPE dès 2009 qui se penche sur le dossier et qu'il y ait un moratoire sur le dossier des gaz de schiste.

Alors vous comprendrez qu'on a suivi avec beaucoup d'intérêt ce dossier-là, et toute l'information qu'on a pu retrouver à travers le monde. Alors on s'est quand même fait une opinion étayée et solide.

2315 Dans ce contexte-là, on va passer rapidement à l'action. Pour ce qui est de l'AQLPA, bien, on recommande, pour des raisons environnementales et de santé publique, que le Québec interdise la fracturation hydraulique sur l'ensemble du territoire.

2320 Et j'ai ajouté une note au sujet du système de plafonnement et d'échange d'émissions. Bien, il faut garder en tête que tous les plans d'action dans la lutte sur les changements climatiques ont toujours rappelé qu'il ne faut pas accepter une dégradation de la qualité de l'air localement pour financer l'amélioration de la qualité de l'air en Californie par exemple.

2325 Alors il faut avoir un peu ces guides-là dans l'esprit quand on considère tout ce dont on doit analyser, tout ce dont on doit prendre connaissance pour prendre une décision.

2330 Là-dessus, bien, je vais maintenant céder la parole, puisque le temps nous est compté, je vais céder la parole à Sophie-Anne pour aborder les questions techniques, et Alain ira pour les questions plus spécifiques, et je reviendrai en conclusion.

PAR Mme SOPHIE-ANNE LEGENDRE :

Bonjour, merci de nous recevoir.

2335 D'abord, la première chose que je voudrais souligner à votre attention, c'est que si en 2010-2001 des doutes pouvaient persister quant à la dangerosité de la technique de fracturation hydraulique, ce n'est plus le cas aujourd'hui en 2014.

2340 Le suivi de l'évolution au niveau global, scientifique, des impacts sur la qualité de l'air, sur les eaux, sur la santé publique nous demande de stopper cette folie-là de l'Humanité.

Dans notre mémoire, on s'est concentré spécifiquement sur les enjeux de pollution atmosphérique de GES et de contamination de l'air sur leurs impacts sur la santé publique, en particulier.

2345

Donc je vais passer tout de suite la parole à mon collègue, parce qu'une des mises à jour qui a été faite concerne le potentiel de réchauffement global du méthane, et c'est déterminant dans la façon dont on va réfléchir à l'évolution de la filière au Québec.

2350

PAR M. ALAIN BRUNEL :

Merci Sophie-Anne. Monsieur le Président, madame et monsieur les Commissaires.

2355

Avant d'élaborer sur le potentiel de réchauffement planétaire du méthane, il faut se rappeler que l'étude, les études devrais-je dire du CIRAIG, c'est-à-dire le Centre d'études de Polytechnique, associé à la Polytechnique, qui a livré les études relatives aux émissions de gaz à effet de serre pour l'évaluation environnementale stratégique est arrivé à deux (2) conclusions, deux (2) constats forts.

2360

S'agissant du profil environnemental de l'activité d'exploitation du gaz de schiste, analysé selon son cycle de vie, et comparé au profil environnemental de d'autres énergies fossiles et à l'électricité, la conclusion du CIRAIG est limpide, et j'ouvre les guillemets :

2365

«Le gaz de schiste ne présente pas d'avantage comparatif marquant pour l'indicateur changement climatique, même en cas de production à petite échelle et faibles émissions fugitives.»

C'est-à-dire même en cas de meilleures pratiques avec très petite échelle de production.

2370

S'agissant pour la deuxième étude du CIRAIG, du bilan carbone du Québec, le CIRAIG affirme que l'exploitation du gaz de schiste ajouterait entre un (1 %) et vingt-trois pour cent (23 %) par année de gaz à effet de serre au bilan carbone québécois selon différents scénarios d'exploitation et d'émissions fugitives.

2375

Alors devant ces constats, le Bureau des changements climatiques du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques n'a pu que conclure et, j'ouvre les guillemets :

2380

«Ainsi, le développement éventuel de la production de gaz de schiste au Québec pourrait avoir un impact non négligeable sur la capacité du Québec de réduire les émissions de GES de vingt-cinq pour cent (25 %) sous le niveau de référence de 1990 d'ici 2020.»

2385 Or, comme vous avez pu le constater, l'AQLPA a souligné dans son mémoire que les constats du CIRAIG ont été établis à partir d'hypothèses qui comportent trois (3) lacunes majeures. Chacune de ces lacunes conduit à une sous-estimation significative des émissions réelles de GES qui seraient associées à l'exploitation du gaz de schiste au Québec.

Première lacune! Le potentiel de réchauffement planétaire, effectivement, qui a été retenu par le CIRAIG dans ces deux (2) analyses, n'est pas à jour.

2390 Le dernier rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le GIEC, en 2013, a rehaussé le potentiel de réchauffement du méthane d'origine fossile à trente-six (36) fois celui du dioxyde de carbone sur cent (100) ans.

2395 Or, l'étude du profil environnemental se calque sur des données caduques de 2007, c'étaient les données qui étaient à jour à ce moment-là, au moment où ils ont réalisé l'étude, mais qui sont maintenant devenues caduques, et ça se traduit par une sous-estimation du potentiel de réchauffement du méthane de quarante-quatre pour cent (44 %).

2400 Concernant maintenant l'apport de l'industrie du gaz de schiste au bilan carbone québécois, le CIRAIG utilise le potentiel qui est retenu à l'inventaire québécois de 2010 et là, ici, il s'agit d'une valeur qui remonte au rapport du GIEC de 1995 qui n'a jamais été revu depuis, et il s'agit ici d'une sous-estimation de soixante et onze pour cent (71 %) du potentiel de réchauffement du méthane sur un horizon de cent (100) ans.

2405 Deuxième lacune! Le CIRAIG omet d'envisager les conséquences sur l'effet de serre des émissions de méthane sur un horizon plus court que cent (100) ans. Or, le potentiel de réchauffement du méthane est considéré par le GIEC quatre virgule quatorze (4,14) fois plus important sur vingt (20) ans que ce qui est la valeur retenue de cent (100) ans, retenue au bilan québécois aujourd'hui.

2410 Et le GIEC nous dit aussi qu'il n'y a aucune raison de soupeser seulement l'horizon de cent (100) ans. Il y a même plusieurs chercheurs qui estiment, il n'y a aucune raison scientifique, il n'y a aucune base scientifique à utiliser cent (100) ans plutôt que vingt (20) ans.

2415 Il y a plusieurs chercheurs qui estiment même indispensable de considérer ce potentiel de méthane, de réchauffement du méthane sur vingt (20) ans, afin de nous donner une chance d'éviter les conséquences catastrophiques sur le climat de l'augmentation des émissions de GES qui sont envisagées d'ici vingt (20) ou trente (3) ans.

2420 Enfin, la troisième lacune! L'étude du CIRAIG retient une valeur de trois pour cent (3 %) comme un taux d'émissions fugitives fortes dans l'évaluation du bilan des gaz à effet de serre de

2425 l'activité. Or, en réalité, selon les études les plus récentes dont vous avez certaines des références dans notre mémoire, ce taux apparaît en fait plutôt relativement faible au regard des études indépendantes et novatrices les plus récentes qui évoquent des taux moyens d'environ cinq pour cent (5 %).

En plus, le CIRAIG n'évalue pas du tout, fait l'impasse sur les émissions fugitives potentielles après la fermeture du site.

2430 Alors si évidemment le CIRAIG avait tenu compte de ces données-là dans ses évaluations de profil environnemental et du bilan carbone, bien évidemment le profil environnemental, au regard des changements climatiques émanant de l'activité, serait encore plus désavantageux.

2435 Et ça a également des conséquences majeures, vous le voyez bien, pour le bilan carbone global du Québec.

En fait, ce que ça signifie, c'est que les inventaires québécois et canadiens actuels sont inexacts, ils sous-estiment fortement la réalité du réchauffement lié au méthane.

2440 Alors nous avons essayé d'estimer ce que donnerait l'intégration du potentiel de réchauffement du méthane sur vingt (20) ans avec les dernières valeurs du GIEC sur le bilan actuel du Québec. Eh bien, monsieur le Président, madame, monsieur les Commissaires, ça augmenterait de quelque trente-trois pour cent (33 %) le bilan global des émissions 2010 et ce, avant même toute exploitation du gaz de schiste.

2445 La conclusion coule de source bien évidemment! L'exploitation du gaz de schiste au Québec ferait littéralement exploser notre bilan de carbone alors que la crise climatique et la nécessité d'aller vers des émissions de GES zéro émission pour la deuxième moitié du siècle – c'est ce que nous disent les scientifiques – c'est évidemment une option inadmissible pour l'AQLPA.

2450 Je repasse la parole à ma collègue Sophie-Anne pour les autres éléments techniques.

PAR Mme SOPHIE-ANNE LEGENDRE :

2455 Promouvoir la consommation d'hydrocarbures locaux quels qu'ils soient, sans égard au fait qu'ils participent à dégoupiller une bombe climatique, comme vient de l'expliquer mon collègue Alain, relève d'une irresponsabilité que nous n'avons plus le luxe de nous permettre. Ça, c'est seulement dans la lorgnette des changements climatiques.

2460 Si maintenant, on parle de santé publique liée à la contamination de l'air, plusieurs données sont venues confirmer la dangerosité des exploitations de gaz et pétrole de schiste, parce que

2465 vous savez que de plus en plus, quand on fracture, on fait pas seulement sortir du gaz, je sais qu'ici, le sujet, c'est le gaz, mais en fait, on devrait parler de fracturation hydraulique, en 2012, cinquante-six pour cent (56 %) des puits aux États-Unis donnaient du gaz et du pétrole de schiste. Donc les données peuvent être utilisées pour l'un ou pour l'autre.

2470 Partout à proximité des sites de forage, il y a une multiplication des symptômes et des conséquences sur la santé des populations. Ils se plaignent de difficultés respiratoires, de nausées, d'éruptions cutanées, de faible poids à la naissance des nouveau-nés, de spasmes musculaires, de migraines, de saignements de nez, etc., et j'en passe.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 17, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «En 2012...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 17, avant-dernier paragraphe, 2^e ligne, «... de santé.»)

2475 Tout récemment, ça s'est fait en avril-mars, il y a une étude qui est sortie, vous avez déjà dû en entendre parler, celle de McKenzie au Colorado, donc avec l'étude d'un registre de cent vingt-cinq mille (125 000) naissances, on a vu que le fait d'habiter à proximité des puits de gaz et pétrole de schiste augmentait le risque de trente pour cent (30 %) d'avoir des malformations cardiaques à la naissance chez les enfants.

2480 Une autre est sortie aussi au printemps 2014 nous montrant que le fait de vivre à proximité des sites de forage augmentait le risque de faible poids à la naissance. On sait que pour des nouveau-nés, c'est une menace d'avoir un faible poids à la naissance.

2485 Donc là, on parle des impacts sur la qualité de l'air. Tout récemment encore – ce que j'essaie de vous montrer, c'est qu'on n'arrive même pas à suivre le fil de tout ce qui sort, alors quand j'ai entendu ici des gens dire qu'il faudrait faire plus, il faudrait faire plus d'études, je me dis oui, mais dans le fond, il y a pas plus aveugle que celui qui ne veut pas voir! Parce que quand on suit l'actualité schisteuse, il y a tout lieu d'avoir peur, en fait. Moi, c'est vraiment l'état d'esprit dans lequel je suis. Et là, je vous parle juste de contamination de l'air!

2490 Encore il y a deux (2) semaines, aux États-Unis, deux cent cinquante (250) organisations médicales, des médecins et des physiciens ont interpellé les pouvoirs publics de l'État de New York où est-ce qu'ils sont en discussions aussi pour prolonger le moratoire, et puis en disant qu'au premier rang, il y avait la contamination de l'air qui les inquiétait, donc comme des atteintes majeures à la santé publique.

2500 L'autre chose aussi qui est ressortie du Centre pour la santé de Harvard University, c'est qu'il y a tellement d'ententes de confidentialité qui ont été signées aux États-Unis que ça pose un problème quand vient le temps d'évaluer concrètement les impacts. Donc ils ont de la misère à

faire des études épidémiologiques, parce que les gens n'osent pas y participer, ne peuvent pas parler des symptômes qu'ils subissent.

2505 Par contre, on sait aussi qu'au Texas, c'est le mois passé, une famille a été dédommagée à hauteur de trois millions de dollars (3 M\$) à cause des impacts sur la santé notamment, mais aussi de la dévaluation de leur propriété.

2510 Donc de plus en plus les faits accablants s'accumulent, des faits qui justifieraient, selon nous, amplement de mettre un terme à l'exploitation des gaz de schiste ici.

2515 L'autre chose que j'aimerais attirer à votre attention, c'est qu'on parle de la vallée du Saint-Laurent. J'ai l'impression qu'on a la morale bien élastique ces temps-ci et qu'on sait qu'il n'y a pas d'acceptabilité sociale.

En 2010-2011, la population est sortie comme jamais sur un enjeu en environnement, celui des gaz de schiste, pour dire non, il ne faut pas de fracturation ici.

2520 Et puis là, on permet d'en faire à Anticosti, il va s'en faire dans la péninsule gaspésienne, notre sens moral ne devrait pas être relatif au fait qu'on est impacté de près ou de loin. La pollution, ça ne connaît pas de frontière.

2525 Puis vraiment, je vois pas comment on va faire pour expliquer à nos enfants et à nos petits-enfants qu'à un certain moment dans l'Humanité, on a pensé que c'était une bonne idée d'injecter des millions de tonnes de produits chimiques dans les sols, vraiment, je vois pas!

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE :

2530 Alors voici, en conclusion, bien, pour des raisons environnementales et de santé publique, l'AQLPA s'oppose au développement de l'industrie du gaz de schiste.

2535 Et on rappelle qu'il y a plusieurs études, on l'avait démontré dans notre premier mémoire qu'on a déposé, plusieurs études du MAPAQ, d'Hydro-Québec, même de Gaz Métro, démontrent qu'on peut remplacer jusqu'à quatre-vingts pour cent (80 %) du gaz naturel qu'on utilise par le biais au méthane, alors méthane pour méthane!

2540 Le biométhane comporte aucun des impacts négatifs du gaz de schiste ou du gaz naturel conventionnel et a tous les avantages de lier plusieurs secteurs de notre économie, que ce soit l'agriculture ou le milieu municipal dans la production d'un gaz propre cent pour cent (100 %) renouvelable.

Alors l'AQLPA prend définitivement position fermement pour le développement des énergies vertes et renouvelables. Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

2545

Merci pour votre présentation. On aurait quelques questions à vous soumettre. Madame Granbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

2550

Monsieur Bélisle, je commencerais par une petite question de clarification sur votre tableau 2 de la page 12 de votre mémoire. Puis là, je m'excuse pour les gens dans la salle, probablement que vous comprendrez pas les références de la prochaine minute, mais ça va quand même être assez court.

2555

Donc le tableau 2 de la page 12, je voudrais juste m'assurer, je pense avoir bien compris à quoi vous référiez, mais juste m'assurer que votre troisième colonne, quand vous avez, au niveau de la légende de la colonne, P Ech faible E, ça correspond bien au scénario 3 avec un pour cent (1 %) d'émissions fugitives?

2560

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE :

Si vous me permettez, je vais demander à Alain de vous répondre.

2565

PAR LA COMMISSAIRE :

Oui, oui, pas de problème.

PAR M. ALAIN BRUNEL :

2570

Ce que ça veut dire, c'est petite échelle. Donc c'est production petite échelle fortes émissions fugitives, absolument.

PAR LA COMMISSAIRE :

2575

Donc scénario 3, un pour cent (1 %), d'accord. Puis l'autre petite échelle encore, scénario 3, puis fortes émissions, trois pour cent (3 %), c'est bien ça?

PAR M. ALAIN BRUNEL :

2580

Vous êtes à quelle ligne, excusez-moi?

PAR LA COMMISSAIRE :

2585

Bien, la colonne suivante.

PAR M. ALAIN BRUNEL :

2590

Alors la colonne suivante, c'est grande échelle...

PAR LA COMMISSAIRE :

Bien là, je m'excuse, j'avais commencé à la troisième colonne.

2595

PAR M. ALAIN BRUNEL :

Oui, excusez-moi, ça y est, j'y suis.

Alors donc petite échelle faibles émissions, petite échelle fortes émissions.

2600

PAR LA COMMISSAIRE :

Faibles émissions étant un (1 %), puis fortes étant trois (3 %).

2605

PAR M. ALAIN BRUNEL :

Ça correspond bien aux scénarios d'émissions de production et d'émissions fugitives qui sont repris par le CIRAIG.

2610

PAR LA COMMISSAIRE :

Je voulais juste être sûre que c'était bien ça. Alors ça, ça va pour ça.

2615

Maintenant, j'aurais une question beaucoup plus large sur la fameuse question du PRP qui est utilisé dans le cas du gaz de schiste selon l'horizon vingt (20) ans ou cent (100) ans.

Là, je reprends à la page 14, à la fin du premier paragraphe qui est là, vous dites, et là, vous parlez de l'horizon vingt (20) ans plutôt que de l'horizon cent (100) ans utilisé dans les évaluations du CIRAIG, donc vous dites :

2620

«La conclusion est que sur cet horizon de temps – vingt (20) ans – tant le gaz de schiste que le gaz naturel conventionnel ont en termes de gaz à effet de serre un impact plus important que le charbon et le pétrole pour tous ses usages, transport et chauffage, et en particulier pour le chauffage des locaux résidentiels et commerciaux.»

2625

Là, vous êtes pas les premiers à faire ce commentaire-là, je voulais juste voir, je voulais juste être sûre de bien comprendre et de ne pas comprendre ce que vous voulez pas dire!

2630

Êtes-vous en train de laisser entendre ou est-ce que cette conclusion-là devrait nous amener à comprendre que la substitution du gaz naturel vers le charbon n'est pas une opération indiquée, n'est pas une bonne chose? Est-ce que ça va aussi loin que ça, cette conclusion?

PAR M. ALAIN BRUNEL :

2635

Vous voulez dire la substitution du charbon vers le gaz naturel?

PAR LA COMMISSAIRE :

2640

Oui, oui, je m'excuse, j'ai peut-être mal exprimé. Oui, c'est exactement ce que je veux dire.

PAR M. ALAIN BRUNEL :

2645

Alors ici, il s'agit de l'analyse en fait du CIRAIG, donc c'est eux qui font cette analyse-là sur la base des usages de l'énergie de chauffage ou de transport, mais uniquement en termes d'émissions de gaz à effet de serre, on s'entend!

2650

Parce qu'effectivement, par exemple si on utilise du gaz naturel pour le transport et que ça ne génère pas par exemple de suie comme le mazout ou le diesel, par exemple, qui génèrent beaucoup de particules fines et de suie, ce que ne fait pas le gaz naturel, donc ici, il y a un gain environnemental au niveau de la qualité de l'air.

2655

Mais ce que nous dit CIRAIG, c'est qu'avec l'analyse complète du cycle de vie, il n'y a pas de gain environnemental marquant au niveau des changements climatiques, c'est-à-dire en termes d'émissions de gaz à effet de serre, quand on considère l'ensemble du cycle de vie du gaz de schiste pour le courant.

PAR LA COMMISSAIRE :

2660 Je pense par contre que c'est pas une information du CIRAIG, parce que dans le paragraphe qui précède, vous réferez à monsieur Howarth?

PAR M. ALAIN BRUNEL :

2665 Attendez, j'ai peut-être mal suivi! On n'a pas la même pagination.

PAR LA COMMISSAIRE :

Ah bien, j'étais à la page 14, le dernier paragraphe avant la figure 1.

2670 **PAR M. ALAIN BRUNEL :**

Avant la figure 1, d'accord.

PAR LA COMMISSAIRE :

2675 Mais de toute façon, c'est secondaire. Je comprends que vous nuancez. Vous dites, ça, c'est vrai pour les gaz à effet de serre, il y a d'autres aspects qui vont dans l'autre sens et qui font donc qu'on peut pas – parfait.

2680 **PAR M. ALAIN BRUNEL :**

Donc ça, c'est un article très récent effectivement de monsieur Howarth qui est une sommité dans le domaine, qui étudie la question depuis plusieurs années, de l'Université Cornell aux États-Unis.

2685 Effectivement, c'est son analyse, en fait corrobore celle du CIRAIG, c'est-à-dire qu'en termes d'émissions de gaz à effet de serre, le gaz naturel, quand on analyse avec les dernières données du potentiel de réchauffement du méthane, puisqu'il prend, lui, les données les plus récentes sur vingt (20) et cent (100) ans, donc effectivement, il montre qu'avec ces dernières données de potentiel de réchauffement plus élevé que celles qui étaient considérées auparavant, le méthane est un gaz beaucoup plus puissant en termes de gaz à effet de serre que ce qu'on croyait avant, et donne également des effets de serre plus importants que le charbon.

2690

PAR LA COMMISSAIRE :

2695

Puis on se comprend évidemment, c'est avec les données sur vingt (20) ans; avec les données sur cent (100) ans, les conclusions sont différentes.

PAR M. ALAIN BRUNEL :

2700

Et il inclut également les émissions directes et indirectes, directes de méthane, directes de CO₂ et indirectes de CO₂ également. Donc c'est une analyse complète ici.

PAR LA COMMISSAIRE :

2705

D'accord.

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE :

2710

Si vous me permettez, madame Grandbois! Peut-être aussi une donnée historique qui est importante. On a tendance à oublier des dossiers qui datent d'assez longtemps, mais qui sont très révélateurs du contexte qu'on vit présentement.

2715

Dans la bataille des pluies acides dans les années quatre-vingt-quatre-vingt-dix, certains États américains, comme plusieurs provinces canadiennes dont le Québec, avaient des objectifs de réduction de plusieurs polluants SO₂, NO_x.

2720

La Pennsylvanie en était un, l'État de New York en était un autre. La plupart des États américains, sauf la Pennsylvanie, ont atteint et respecté leurs objectifs, comme le Québec l'a fait, OK!

2725

La Pennsylvanie n'a pas réussi à le faire, la Pennsylvanie est encore reconnue comme un État délinquant à cet effet-là, malgré le fait qu'ils ont fermé plusieurs centrales au charbon, que l'industrie de l'acier est presque disparue, et ils ont remplacé le charbon par le gaz de schiste.

2730

Et ils ont tellement produit de gaz de schiste que les émissions qu'ils ont réussi à réduire d'un côté ont été remplacées par de nouvelles émissions.

Alors ça, c'est l'exemple qui nous amène sans jamais aller dans le détail des choses, alors ça, c'est une image qui démontre bien que la différence entre le charbon et le gaz de schiste, quand on fait l'ensemble du cycle de vie, bien, le jeu n'en vaut pas la chandelle!

PAR M. ALAIN BRUNEL :

2735 En fait, si je peux compléter, madame Granbois! Effectivement, dans le paragraphe tout de suite après la figure, on nous indique que le seul cas de figure où le gaz, en fait, tant de schiste que conventionnel, a moins d'impact que le charbon et le diesel, c'est sur l'horizon de cent (100) ans et seulement pour les estimations des émissions fugitives les plus basses.

2740 Mais la différence, vous remarquerez dans la hauteur des histogrammes, la différence est quand même relativement faible.

PAR LA COMMISSAIRE :

2745 Mais je comprends, comme vous me l'avez dit dans votre première réponse, on parle de gaz à effet de serre ici. Si on examine d'autres éléments, d'autres émissions dans l'air, évidemment...

PAR M. ALAIN BRUNEL :

2750 Mais à nuancer, parce qu'effectivement, le gaz conventionnel émet moins de produits toxiques que l'extraction du gaz de schiste comme l'a souligné ma collègue Sophie-Anne Legendre tout à l'heure.

2755 Les émissions de polluants, de contaminants atmosphériques liées à l'extraction de gaz de schiste sont quand même très importantes. Et là, il faut faire attention, parce que ce que j'ai dit tout à l'heure, c'était limité à un cas de figure qui est le transport, et ce n'est pas une analyse du cycle de vie, c'est uniquement au moment de la combustion du gaz naturel.

2760 Donc là, on pourrait dire effectivement, si on ne comptabilise pas l'extraction, mais ça émet moins de contaminants atmosphériques quand on brûle du gaz naturel que quand on brûle du diesel.

2765 Mais quand on fait l'analyse du cycle de vie du gaz de schiste, là, vous avez énormément de contaminants atmosphériques qui sont mentionnés dans notre mémoire.

PAR LA COMMISSAIRE :

2770 En fait, pourquoi je pose la question, pour quelqu'un qui n'est pas un expert des domaines, quand on voit disons des conclusions comme ça, il y a un danger que certaines personnes en concluent que, ah, le charbon c'est pas pire.

C'est sûr qu'il y a sûrement des gens en Pennsylvanie qui se réjouissent d'entendre, d'avoir des messages qui disent que le charbon, c'est pas pire que le gaz naturel, parce qu'on s'entend qu'ils souhaiteraient continuer à en produire, du charbon. Donc c'est un peu ce que je voulais dire.

2775 **PAR M. ALAIN BRUNEL :**

Oui, mais si je veux juste compléter là-dessus, si je peux juste compléter là-dessus très rapidement!

2780 En fait, le méthane a un pouvoir de réchauffement énorme à court terme, et le CO₂, le dioxyde de carbone qui est émis en masse par la combustion du charbon, lui, a un pouvoir de réchauffement énorme à long terme.

2785 Et donc si on veut se sauver, je dirais, de la trappe dans laquelle on est en train de s'enfermer en brûlant tout ce qui est sous terre et y compris dans des pays qui n'en ont pas vraiment besoin comme ici, on sent bien qu'il y a beaucoup de gens qui veulent exploiter le gaz de schiste au Québec, mais effectivement, on s'en va vers des conséquences, et ça, c'est pas nous qui le disons, ce sont des faits scientifiquement établis maintenant par les meilleurs experts du climat, on s'en va vers des ruptures des systèmes climatiques massives avec des famines, etc. Je vous passe les détails.

2790 Et donc il faut qu'on agisse sur les deux (2) tableaux, à court terme avec le méthane, en réduisant le méthane, et à long terme avec le dioxyde. Il faut carrément changer de mode énergétique globalement.

2795 Donc on n'a pas trop le choix.

PAR LA COMMISSAIRE :

2800 Merci. Une dernière petite question, juste là aussi de précisions.

À la page 5 de votre mémoire, dans la page préambule, vous avez une recommandation, et vous avez commencé votre présentation, monsieur Bélisle, avec ça, en disant :

2805 «Pour des raisons environnementales et de santé publique, le Québec devrait interdire la fracturation hydraulique sur l'ensemble de son territoire.»

Je voudrais juste, là, la fracturation hydraulique, est-ce que je dois comprendre, parce que certaines personnes, on a eu des mémoires, on voit certaines conclusions par certaines personnes

2810 qui sont contre la fracturation hydraulique mais pas contre l'exploitation du gaz naturel conventionnel, est-ce que c'est ce qu'on doit comprendre ici?

2815 Parce qu'ailleurs, vous avez plutôt parlé que vous étiez contre l'exploitation du gaz de schiste. Donc je voudrais juste vérifier ici, est-ce que c'est la question de fracturation hydraulique ou si c'est gaz naturel toutes catégories?

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE :

2820 Je vais laisser Sophie-Anne répondre, et je reviendrai en conclusion.

PAR Mme SOPHIE-ANNE LEGENDRE :

2825 Une petite précision. C'est qu'il y a aussi une note de bas de page qui est dans le contexte qui explique qu'on parle de fracturation hydraulique, étoile, en parlant de tout type de fracturation.

PAR LA COMMISSAIRE :

Je m'excuse, mais on n'a pas cette petite nuance là dans le préambule.

2830 **PAR Mme SOPHIE-ANNE LEGENDRE :**

Pas dans le préambule, d'accord. Donc l'idée, c'est que oui, il y a des pistes qui disent qu'on devrait peut-être essayer la fracturation au propane et tout ça.

2835 Nous, ce qu'on avance, c'est que oui, la fracturation hydraulique – je laisserai répondre André sur la question du gaz de schiste en particulier – mais contre la fracturation hydraulique et oui contre le gaz de schiste, c'est une exploitation, c'est une énergie d'un autre temps. Et les impacts, on s'est beaucoup attardé sur les GES, mais c'est infime comparativement à tout ce que ça va impacter, le système de santé notamment.

2840 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Mais ma question c'était, est-ce que vous sous-entendez que vous ne seriez pas contre le gaz naturel conventionnel? C'est ça, là.

2845 Parce que de la façon dont c'est présenté, ça peut laisser croire que vous pourriez être ouverts à l'option du gaz naturel conventionnel?

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE :

2850

Bien, s'il n'y avait pas de la possibilité de produire le biométhane qui peut remplacer quatre-vingts pour cent (80 %) du gaz naturel qu'on utilise présentement, à défaut de mieux, on pourrait dire oui.

2855

Mais par contre, là, la question qui est vraiment débattue, c'est le gaz de schiste, donc le gaz naturellement conventionnel versus le gaz naturel conventionnel, et la question dont on ne parle pas suffisamment, c'est le biométhane.

2860

Alors pour nous, le gaz naturel conventionnel, on doit l'abandonner aussi sur une échelle de temps plus long.

Par contre, ce qu'on dit, c'est que le gaz de schiste est une avenue dans laquelle on ne doit pas s'aventurer.

2865

PAR LA COMMISSAIRE :

2870

OK. Puis de la même façon, par exemple en France, on sait qu'actuellement, ils ont rejeté l'exploitation du gaz de schiste avec la fracturation hydraulique. Ils se disent ouverts, puis écoutez, ça, c'est la position du gouvernement actuel, ils se disent ouverts vers l'option d'une éventuelle exploitation avec une fracturation autre qu'hydraulique.

Donc c'est pour ça que je posais la question.

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE :

2875

Bien, si vous me permettez peut-être de nous ramener sur le plancher des vaches. Parce que souvent, avec les mots, on est bon pour mêler les gens.

2880

Ce qui est en jeu, c'est la fracturation du socle rocheux. Une fois qu'on a créé des infractuosités dans ce socle-là, on n'a pas idée où elles vont. Que ce soit par fracturation ou par injectivité ou par fracturation au propane ou autre produit, on aura créé des fractures dans le roc par lesquelles le gaz va s'échapper.

2885

Et ça, c'est une loi de la physique incontournable, le gaz monte. Et ça, c'est aussi quelque chose qu'historiquement on savait et curieusement, sous l'administration Bush-Cheney, cette information-là aux États-Unis est devenue un peu rare, bien, on savait que dix pour cent (10 %) des gaz à effet de serre produit par l'industrie pétrolière et gazière aux États-Unis venaient des puits en attente ou abandonnés.

2890 Alors quelle que soit la façon qu'on fracture le roc, il n'y a pas d'inspecteur qui va aller à mille mètres (1000 m) sous terre pour nous dire que tout est beau. Mais moi j'ai vu de mes yeux vu autour des puits, des têtes de puits, à cent pieds (100 pi) des têtes de puits, du bouillonnement de gaz qui sortait et qu'on disait que ça existait pas.

2895 Alors ça, c'est la réalité. Personne, personne ne peut garantir qu'il n'y aura pas d'émission fugitive par le roc fracturé à cent (100 pi), deux cents (200 pi) ou trois cents pieds (300 pi), même plus que ça d'une tête de puits.

PAR LA COMMISSAIRE :

2900 C'est parfait, mais je voulais juste être bien sûre, étant donné qu'il semblait y avoir peut-être une restriction dans cette phrase, je voulais être sûre de comprendre, ça fait que c'est clair.

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE :

2905 J'espère que j'ai pas trop insisté pour clarifier?

PAR LA COMMISSAIRE :

2910 Non, c'est clair. Ça précise le sens de votre pensée, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2915 Alors madame, messieurs, merci beaucoup de votre contribution aux travaux de la Commission.

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE :

2920 Merci de nous avoir reçus, ça a été un plaisir.

ODETTE LUSSIER

PAR LE PRÉSIDENT :

2925 J'invite maintenant madame Odette Lussier à venir nous présenter son mémoire.

PAR Mme ODETTE LUSSIER :

2930 Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT :

2935 Bonjour madame Lussier. Nous vous écoutons.

PAR Mme ODETTE LUSSIER :

2940 Donc je suis Odette Lussier, une citoyenne de L'Islet. C'est tout simplement à ce titre que je viens vous rencontrer aujourd'hui.

Vous vous demandez peut-être pourquoi une citoyenne de L'Islet se présente devant vous, je vais vous en donner trois (3)!

2945 Tout d'abord, parce que j'aime le Québec et je suis inquiète de l'avenir que les compagnies gazières, pétrolières et pipelinières sont en train de nous préparer avec, semble-t-il l'accord ou l'appui de nos gouvernements.

La deuxième raison, c'est ma solidarité avec les gens qui sont touchés par la fracturation, que ce soit à Anticosti, à Gaspé ou dans la vallée du Saint-Laurent.

2950 Et la troisième, c'est mon inquiétude grandissante devant l'inaction de nos gouvernements, devant le phénomène de réchauffement de la planète causé, on le sait maintenant, par les gaz à effet de serre.

2955 Voici à présent le message que je veux livrer!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Au début...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, «... des Outaouais.»)

2960 C'était pratique courante. Personne ne s'en inquiétait,

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne, «Aujourd'hui...»)

2965 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, 3^e ligne, «... des travailleurs...»)**

Que le cégep voudrait bien former.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 3^e ligne, «... et des citoyens...»)

2970 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, «... fort intéressante...»)**

En tout cas, moi, j'y ai trouvé beaucoup d'éléments, non pas pour cesser de m'inquiéter, mais plutôt pour le contraire.

2975 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, avant-dernière ligne, «Elle confirme...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «... nous informe...»)

2980 D'abord du fait que la vie des gens qui vivent à proximité des puits devient une espèce de cauchemar.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «... si la durée...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, 3^e ligne, «... des camions...»)

2985

Quelqu'un tantôt disait qu'un seul puits avait généré un million (1 M\$) de revenus juste en camionnage, transport, imaginez-vous le passage des camions dont on parle ici!

Et ceux des forages, le grondement des génératrices.

2990

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, 3^e ligne, «... la poussière...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... des dépressions.»)

2995

Tantôt, on parlait de dépression, peut-être à cause de manque d'emploi, mais je suis pas certaine que l'exploitation des gaz de schiste soit une solution pour faire baisser ce taux.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Ce rapport...»)

3000

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, 3^e ligne, «... de matières dangereuses.»)

On ne parle pas ici d'un bras cassé.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 3^e paragraphe, 3^e ligne, «On y fait aussi...»)

3005

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, dernière ligne, «... du gaz de schiste.»)

Il n'existe pas d'évaluation complète, allons-nous prendre le risque?

3010 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Même avec une...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{re} ligne, «... les règles...»)

3015 Même les règles les plus strictes, c'est toujours là. Vous savez, moi, j'ai vécu une grande partie de ma vie à Laval où on avait construit dans les années soixante-dix, et même encore dans les années deux mille, de beaux viaducs absolument sécuritaires. Il y en a deux (2) qui se sont effondrés, causant morts d'homme à chaque fois. Et c'est arrivé à peine à quelques pas de chez moi.

3020 Je peux vous dire que ma confiance dans le respect des règles et dans les constructions humaines en a pris un coup.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Dans une autre...»)

3025 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... en 2080.»)**

Il s'agit ici de nos enfants et de nos petits-enfants. Évidemment, ces données ne concernent que le Québec. Pour l'ensemble de la planète, on n'ose même pas imaginer.

3030 Mais revenons aux installations de l'industrie du gaz de schiste!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Quand les travaux...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... par la littérature.»)

3035 Je peux vous dire qu'elle est aussi confirmée par des gens qui en ont sur leur terrain et à qui j'ai pu parler.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Est-ce qu'il n'est pas...»)

3040 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 9^e ligne, «... est désolant.»)**

Et je parle aussi du gouvernement fédéral, c'est bien évident.

3045 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 9^e ligne, «Cette semaine...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... à la baisse...»)

3050 Et la semaine dernière encore, le Secrétaire général de l'OCDE était de passage à Washington pour présenter une étude consacrée à la situation économique américaine et malgré l'ampleur des conséquences environnementales de l'exploitation du gaz de schiste qui est encore méconnue, le rapport souligne que la fracturation hydraulique met potentiellement à risque les ressources en eau et produit du méthane dont les émissions pourraient réduire significativement l'attractivité du gaz en tant que source d'énergie.

3055 C'est pas un écologiste original, c'est quelqu'un qui se préoccupe d'économie.

La vie humaine dépend d'abord de la nature. Ça semble un peu primaire de le rappeler, mais parfois, j'ai vraiment l'impression qu'on l'oublie.

3060 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Sa préservation...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, «... de quelques actionnaires...»)

Voire même de chambres de commerce ou de municipalités.

3065 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, «... appétit qui...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernière ligne, «... des gaz de schiste.»)

3070 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

3075 Merci pour votre présentation. J'aurais une question à vous soumettre. Vous faites allusion, vous avez dit tout à l'heure, je suis vraiment étonnée de constater qu'il est très difficile d'obtenir de nos élus qu'ils renoncent à des projets qui mettent notre eau en danger et qui pourraient augmenter nos émissions de gaz à effet de serre, est-ce que ça découle d'une connaissance générale que vous avez du dossier puis de l'actualité ou c'est un cas vécu suite à des représentations personnelles que vous avez faites?

3080 **PAR Mme ODETTE LUSSIER :**

3085 Non. C'est mon analyse. Je lis les journaux, j'essaie de suivre l'actualité. Je m'informe, je rencontre des gens et c'est de là que vient cette constatation.

Mais vous savez, là où j'habite aussi, il y aura bientôt peut-être, j'espère que non, un pipeline qui va nous apporter le pétrole des sables bitumineux de l'Alberta.

Et l'eau bien sûr est en cause là. Donc ce sont tous ces phénomènes-là qui font que mon inquiétude est grandissante par rapport à la qualité de l'eau et la qualité de l'air.

3090

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Grandbois.

3095

PAR LA COMMISSAIRE :

Madame Lussier, j'aimerais revenir, vous avez commencé en disant, vous vous demandez peut-être qu'est-ce que quelqu'un de L'Islet fait ici, et vous avez donné une couple d'éléments.

3100

J'aimerais ça en savoir un petit peu plus. Parce que visiblement, vous suivez le dossier depuis un certain temps.

Donc quand est-ce exactement avez-vous commencé à vous intéresser à ce dossier-là, comment?

3105

PAR Mme ODETTE LUSSIER :

Bien, c'est évident qu'il y a quatre (4) ans, quand il y a eu les grandes manifestations contre les gaz de schiste, j'étais déjà conscientisée à ça. Parce que de toute façon, tout ce qui concerne le Québec m'intéresse, un peu comme disait Montaigne : rien de ce qui est québécois ne m'est étranger! Je le paraphrase évidemment.

3110

Ça veut pas dire que je connais tout, loin de là, mais que je m'intéresse à tout ce qui se passe au Québec.

3115

Je vous dirais que cette conscience-là, écologique, s'est accrue récemment, parce que j'ai pris ma retraite, j'ai plus de temps pour réfléchir, pour lire, pour voir, et aussi parce qu'on a annoncé ce fameux pipeline là qui nous apporterait du pétrole des sables bitumineux de l'Alberta et qui m'a franchement bouleversée.

3120

Je vis dans une région qui est magnifique, qui est touristique, qui est agricole, et tout ce qui pourrait nuire à cette région-là, ça me touche énormément.

Mais pour l'ensemble du Québec aussi, ça va de soi.

3125

PAR LA COMMISSAIRE :

Je comprends, merci.

3130 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci madame Lussier de votre contribution aux travaux de la Commission.

PAR Mme ODETTE LUSSIER :

3135

Merci.

3140

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES FOURNISSEURS
DE SERVICES PÉTROLIERS ET GAZIERS**

PAR LE PRÉSIDENT :

3145

J'inviterais maintenant l'Association québécoise des fournisseurs de services pétroliers et gaziers.

Bonjour.

3150 **PAR M. MARIO LÉVESQUE :**

Bonjour. Madame la Commissaire, messieurs les Commissaires, merci de me recevoir aujourd'hui.

3155 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'aimerais que vous vous présentiez s'il vous plaît.

PAR M. MARIO LÉVESQUE :

3160

Mario Lévesque, président de l'Association des fournisseurs de services pétroliers et gaziers du Québec.

Peut-être une petite note historique sur notre Association!

3165

L'Association a été fondée en novembre 2011 dans le but de développer une expertise locale et régionale dans le développement des hydrocarbures.

3170 On le sait, le développement des hydrocarbures au Québec, en n'ayant pas d'entreprises locales, va avoir de la difficulté à se développer pour une question de coûts. De là l'importance de développer l'entrepreneuriat du Québec.

3175 L'industrie des hydrocarbures, on compte environ quatre cents (400) corps de métiers différents, environ deux cents (200) de ces corps de métiers là requièrent moins de douze (12) semaines de formation, et deux cents (200) autres vont requérir une formation au niveau technique et universitaire.

3180 Cette industrie-là peut devenir très intéressante comme moteur de développement économique de notre province.

3185 Une ressource essentielle au développement industriel et économique du Québec. Présentement au Québec, on utilise environ pour deux cents (200) Bcf annuellement, deux cents milliards de pieds cubes (200 Gp³) annuellement de gaz naturel. Cette ressource-là est absolument nécessaire à notre industrie, à tous les genres d'industries qu'on a au Québec, puis cette importation fait partie intégrante de notre déficit commercial, parce qu'on importe la totalité de ces hydrocarbures-là au Québec.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 12^e ligne, «Avec des importations...»)

3190 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne, «... la plus propre.»)**

Il n'y a pas aucun autre hydrocarbure qui peut se vanter d'avoir une plus faible émission quand on le brûle.

3195 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne, «Le fait que nous...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 4^e ligne, «... les freins...»)

3200 Et d'étudier ce dossier-là. Ce qui est bien, ce qui était salubre, puis ce qui a permis à beaucoup de gens de prendre un recul et de s'informer sur cette ressource-là.

Tout récemment hier, la CSGC, la Canadian Society of Geophysical vient d'émettre un rapport justement sur les réserves des basses-terres du Saint-Laurent. On parle ici d'environ cent quatre-vingt-sept (187) Tcf de réserves, ce qui augmente d'autant plus nos réserves potentielles, et

3205 de deux point six milliards (2,6 G) de barils de pétrole dans les basses-terres du Saint-Laurent aussi qu'on n'était pas nécessairement au courant, puis qu'on n'a pas encore vu passer.

C'est un rapport tout frais d'hier.

3210 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 13^e ligne, «En tant que représentant...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, avant-dernière ligne, «... de fracturation...»)

3215 Le développement de notre industrie permet de nos jours d'utiliser des produits qui sont beaucoup plus sécuritaires pour l'être humain, puis respectueuses.

Au fur et à mesure des années, on a développé certaines techniques. Si on regarde ce qu'on faisait en 2009-2010, on est à des années-lumière de qu'est-ce qui se faisait à ce moment-là.

3220 Tout récemment, vous avez vu dans les présentations, on parlait d'acide chlorhydrique pour nettoyer les tuyaux. Depuis neuf (9) mois, il y a un nouvel acide qui a été développé; l'acide chlorhydrique, on peut dissoudre un corps humain avec cet acide-là, il y a un nouvel acide qui a été développé qui permet de dissoudre la roche, mais qui a aucune atteinte sur les éléments vivants.

3225 Ça fait que c'est des avancements qu'on a régulièrement puis qui doivent être pris en considération par le Comité pour pouvoir avoir une décision éclairée là-dessus.

Après deux (2) BAPE, puis une évaluation environnementale stratégique, nous pensons qu'il est temps de passer à l'action.

3230 La première ÉES, l'étude environnementale, a prouvé, à notre avis, avec plus de soixante-dix (70) études scientifiques, que bien encadrée, la production des gaz de schiste peut se faire de façon sécuritaire au Québec.

3235 Je sors un petit peu de mon texte! L'industrie demande de pouvoir réaliser, comme l'ont suggéré plusieurs intervenants, un projet pilote de production.

3240 Ce qu'on a vu, j'ai suivi les travaux du présent BAPE, puis on est rendu à une étape au Québec, on a fait beaucoup de recherches, on a fait beaucoup d'études, ce qui manque à l'équation présentement, c'est d'avoir cette fenêtre technologique là, un projet de production encadré dans une localité ou une municipalité ou un endroit qui voudrait accueillir un projet comme ça, qui permettrait de répondre à ces dernières questions là.

3245 Notre industrie est consciencieuse et responsable, elle a le potentiel de fournir du travail à des Québécois et créer de nouvelles entreprises au Québec, aux quatre (4) coins du Québec.

Ce que nous attendons, nous attendons le feu vert pour avoir un projet pilote afin de démontrer notre savoir et notre niveau de compétence.

3250 Partout où nous avons travaillé, l'acceptabilité sociale des projets a été renforcée. Ça, c'est un fait qu'on doit parler, puis s'informer aussi auprès des gens où on a vraiment travaillé, pas seulement à l'extérieur, puis pas seulement dans de la lecture ou de la documentation.

3255 Le travail sur le terrain est primordial, puis les gens qui nous ont côtoyés ont pu voir qu'est-ce qu'on faisait.

Les techniques étaient déjà à point en 2010-2011, puis sont encore devenues meilleures aujourd'hui, puis rendent les travaux encore plus sécuritaires.

3260 Le monitoring qu'on peut faire, l'encadrement qu'on peut avoir fait de cette industrie-là une industrie très sécuritaire.

3265 L'industrie québécoise veut utiliser dans le gaz de schiste les meilleures technologies premièrement au monde et les procédés les plus fiables. Et je crois personnellement, et notre industrie croit qu'une réglementation à venir devrait obliger et intégrer toute nouvelle technologie qui fait que notre industrie est plus sécuritaire.

3270 Nous voulons collaborer avec les autorités gouvernementales afin de nous assurer que nos travaux se fassent dans les règles de l'art, et les gens de mon industrie, je représente environ quatre-vingts (80) entreprises dans mon Association, on est conscient qu'il y a le problème d'acceptabilité sociale ne pourra pas se résoudre sans avoir une fenêtre de démonstration de travail.

3275 Puis on veut travailler avec le gouvernement pour requérir cette confiance-là auprès des gens. Parce que tant et aussi longtemps que les gens n'auront pas confiance en nous, on pourra pas aller de l'avant. Les compagnies pétrolières pourront pas lever de fonds, et gazières, pourront pas lever de fonds pour pouvoir aller de l'avant, puis nos partenaires qui sont les partenaires des régions, si tu as pas un partenaire qui a confiance en toi, on pourra pas réaliser ce projet-là de développement.

3280 Nous sommes prêts à faire notre part pour que les citoyens aient encore plus confiance en notre industrie. Nous croyons justement que le projet pilote de production, supervisé par le ministère de l'Environnement, ministère des Ressources naturelles, le CRIQ, les universités, tout

3285 ce qu'on pourra avoir de scientifique autour de nous, pourrait justement aider à requérir cette confiance-là.

On peut pas faire ça tout seul bien entendu. Les administrations locales et le gouvernement du Québec doivent faire leur part aussi pour nous aider à réacquérir cette confiance-là.

3290 Trois (3) grandes priorités pour notre industrie au Québec! Notre industrie veut assurer le suivi régulier des opérations. À l'extérieur, dans d'autres juridictions, asteur, quand il y a un projet qui se fait, les gens peuvent le suivre en direct sur Internet, et les gens ont accès à avoir cette info-là.

3295 Il n'y a aucune raison qu'au Québec, qu'on ait de secrets industriels au niveau des puits au niveau de la fracturation, au niveau de l'exploration. Ces données-là doivent être rendues publiques.

3300 On est dans un système au Québec où les propriétaires de claims sont propriétaires du claim. Il y a pas de compétition à l'intérieur d'un même claim, ça fait qu'il y a aucune raison pour qu'on continue à avoir un secret là-dessus. Ça devrait être intégré dans la loi et il devrait y avoir un mécanisme qui soit créé pour ça.

3305 On veut être totalement transparent en matière environnementale. Ça, c'est une des choses primordiales pour requérir cette confiance-là.

3310 Puis appliquer les pratiques existantes qui indiquent que chaque étape peut être suivie en tout temps et en temps réel sur le Web ou tout autre processus qui pourrait être considéré par les décideurs.

3315 Comme toute industrie, on peut pas garantir le risque zéro, mais la prochaine réglementation et les recommandations devraient être faites comme il y a dans d'autres juridictions, pour s'assurer que si jamais il y a un problème quelconque, que le gouvernement ait le mécanisme et les fonds nécessaires qui ont été fournis par l'industrie pour pouvoir pallier à ce problème-là.

Puis ça, c'est agir en industrie responsable que d'avoir ça. Dans l'Ouest, il y a le fonds pour les puits orphelins qui est là. Il y a différents mécanismes aussi qui peuvent être mis autour de ça.

3320 Notre industrie est tout à fait prête et d'accord à travailler dans cette direction-là.

Notre industrie aussi a grand intérêt à bien faire les choses. En Amérique du Nord, on produit soixante (60) Bcf de gaz par jour. Avec les fuites qui sont démontrées, ça veut dire qu'il y a des

3325 pertes de plusieurs milliards de dollars en matériel annuellement. Là, je vous parle seulement de chiffres, mais le but de notre industrie, c'est de vendre du gaz.

Quand on a une fuite, on perd des profits. Le fait que les gens pensent que ce soit pris à la légère, c'est jamais pris à la légère dans notre industrie.

3330 C'est une chose qui est très importante. Premièrement, il y a le profit. Deuxièmement, on vit aussi dans ce milieu-là.

3335 Il y a personne de nous qui a un intérêt à aller gâcher notre milieu de vie et le milieu de vie de nos partenaires. C'est pour ça qu'en ayant le contrôle, l'utilisation des meilleures pratiques, puis on peut requérir et aller de l'avant avec ce genre de développement là.

3340 Notre industrie travaille avec les administrations locales et les entreprises locales. D'ailleurs, vous avez eu, on a travaillé beaucoup, depuis que je travaille dans ce domaine-là, j'ai fait beaucoup de sismiques et beaucoup de recherches dans Lotbinière, dans Bécancour, dans les différentes MRC, j'étais là quand la MRC de Bécancour a remis son mémoire, puis on voit quand même une ouverture auprès des gens où on a déjà travaillé pour accueillir notre industrie si c'est bien chapeauté et si c'est bien monitoré de la part des intervenants gouvernementaux.

3345 Nous sommes déjà prêts à travailler sur le terrain. Bien entendu, je peux pas voir, puis je pense pas qu'on doit se lancer à qui mieux mieux dans le développement. Mais le fait de lancer un projet pilote, puis ça, je voudrais pas voir ça avant la fin du rapport du BAPE, mais un projet pilote permettrait, pour l'ÉES, à mon avis, de répondre à plusieurs de ces questions-là.

3350 La réalisation d'un projet pilote, si jamais on s'en va dans cette direction-là, il faut penser qu'on a minimum un (1) an de planification pour le faire avant de faire du travail sur le terrain. Et ensuite de ça, un projet pilote de production devrait requérir environ un an et demi (1 ½) de travail.

Durant cette période-là, bien entendu, il faudrait que toute autre activité à l'extérieur soit pas entreprise, jusqu'à temps qu'on ait les résultats scientifiques qui tournent autour de ça.

3355 Que les autorités compétentes indiquent précisément à l'industrie et aux autres acteurs impliqués quelles sont les mesures à prendre pour s'assurer du respect de l'environnement au Québec. On parle du guichet unique ici.

3360 Je suis Québécois, je connais très bien le système, mais la plupart des gens qu'on fait affaires viennent de l'extérieur. Il doit y avoir un processus ou une façon de simplifier le processus d'affaires au Québec. Ça, c'est une des choses qui est importante, puis qu'on demande. On demande au gouvernement d'avoir un guichet unique.

3365 Puis pour l'éternité, ça prend un suivi des opérations strict de la part du gouvernement. Peu importe que ce soit sur l'île d'Anticosti, que ce soit en Gaspésie, que ce soit dans les basses-terres du Saint-Laurent, le développement des hydrocarbures doit se faire avec une surveillance stricte à tous les niveaux.

3370 Ce qu'on veut éviter, c'est qu'une petite compagnie arrive au Québec, puis comme les appréhensions de la dame avant moi, qu'elle ait tendance à vouloir couper les coins ronds pour sauver des sous, on n'est pas dans un domaine pour ça. En ayant le suivi, ça peut éviter d'avoir des problèmes.

PAR LE PRÉSIDENT :

3375 Monsieur Lévesque, on arrive au terme de votre délai de présentation. Je vous invite à conclure.

PAR M. MARIO LÉVESQUE :

3380 Parfait. En conclusion, notre Association demande au gouvernement d'établir un projet pilote de production dans les basses-terres du Saint-Laurent qui va permettre de répondre à plusieurs questions, et que ce soit une fenêtre de développement pour le Québec. Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

3385 Merci de votre présentation, monsieur Lévesque.

Évidemment, la conclusion que vous nous avez présentée est légèrement différente de celle du mémoire que vous nous avez déposé.

3390

PAR M. MARIO LÉVESQUE :

Oui.

3395

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors je comprends que vous allez nous déposer votre mémoire amendé?

PAR M. MARIO LÉVESQUE :

3400

Ah oui, l'autre présentation, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

3405 OK, c'était sur la présentation PowerPoint, parfait.

Écoutez, je fais référence simplement à votre mémoire qui a été déposé. Justement en conclusion, c'est que :

3410 «Nous demandons : le gouvernement se doit de se lancer dans un programme d'information à grande échelle pour corriger la situation et à mon avis, le BAPE est une plateforme de lancement parfaite à cet effet.»

3415 Vous semblez faire porter la responsabilité au gouvernement de ce qu'on pourrait appeler la non-acceptabilité sociale de vos activités.

Dans quelle mesure l'industrie, elle, pourrait prendre l'initiative de défendre ses intérêts dans un cadre d'acceptabilité sociale?

3420 **PAR M. MARIO LÉVESQUE :**

De notre point de vue, le BAPE est une plateforme de lancement pour pouvoir lancer, pas nécessairement une consultation, mais un transfert d'informations.

3425 Dans notre industrie, à mon avis, premièrement, les méthodes de travail au Québec doivent être revues et standardisées pour toutes les compagnies.

3430 Ce que j'ai parlé avec le PowerPoint, de rendre accessibles les informations en tout temps, je pense que c'est une des premières conditions où les gens peuvent regagner la confiance de notre industrie.

3435 Deuxièmement, avec le projet de démonstration comme on l'entend, c'est une deuxième méthode où les gens vont pouvoir s'informer et vérifier avec des intervenants scientifiques du Québec la faisabilité de ces projets-là.

3440 Et une avec l'autre, l'industrie doit être à l'avant. Mais une des problématiques qu'on a avec notre industrie, c'est qu'en étant partie prenante, les gens pensent qu'on a un biais, puis bien entendu, moi, je veux le développement de cette industrie-là, en général, les gens n'ont pas tendance à croire qu'est-ce qu'on va dire, ça fait que ça prend un intervenant neutre, à mon avis, qui va permettre de transférer l'information et la réalité scientifique.

De là que je voyais l'étude environnementale stratégique et le BAPE pour pouvoir lancer ce genre de transfert d'informations là.

3445 Je veux pas mettre le fardeau sur le gouvernement et ni sur les épaules du BAPE, je pense pas que c'est ça, mais c'est une belle plateforme de lancement.

PAR LE PRÉSIDENT :

3450 Pour ce qui est du projet pilote que vous proposez, ce qu'on comprend de votre présentation, c'est que le projet pilote se réalise puis après, la démonstration va en quelque sorte contribuer à l'acceptabilité sociale du projet.

3455 Est-ce que vous considérez qu'un projet pilote devrait éventuellement faire l'objet d'une étude d'impact, d'une consultation publique?

3460 Est-ce que vous considérez qu'éventuellement, le projet pilote devrait passer – on a eu beaucoup de représentations aussi à l'effet que la réglementation est pas ou mal adaptée à l'industrie du gaz, du gaz de schiste en particulier – alors cet éventuel projet pilote là, est-ce qu'il devrait éventuellement se réaliser dans le nouveau cadre réglementaire éventuel qui va résulter d'une éventuelle loi sur les hydrocarbures?

J'aimerais vous entendre là-dessus.

3465 **PAR M. MARIO LÉVESQUE :**

3470 Le projet pilote, à mon avis, devrait être réalisé dans le cadre de l'étude environnementale stratégique qui a été lancée par le gouvernement, la nouvelle étude at large, et devrait précéder le dépôt de la nouvelle loi.

Présentement au Québec, on a les lois environnementales pour encadrer ce genre de projet là, le faire de façon sécuritaire.

3475 Et on a probablement dans les meilleurs techniciens au Canada avec toutes les études qui ont été faites qui sont au ministère de l'Environnement présentement, en les ayant côtoyés, on a des gens de niveau mondial présentement au Québec.

3480 Il y a une fausse croyance aussi qu'on n'a pas d'experts au Québec, je voudrais juste renchérir là-dessus. Il y a quatre mille cinq cents (4500) travailleurs spécialisés du Québec qui travaillent dans l'Ouest canadien qui rêvent seulement de revenir au Québec faire ces choses-là.

Mais pour revenir à votre question, le projet, à mon avis, devrait avoir lieu durant l'étude environnementale justement pour permettre ensuite de ça de décider quelle orientation qu'ils vont donner à ça au niveau des lois et au niveau des règlements.

3485

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Grandbois.

3490

PAR LA COMMISSAIRE :

J'aurais une première question. Vous avez mentionné souvent les gens de l'industrie, puis là, quand je dis l'industrie, des fois, je pense que vous avez industrie qui est l'industrie gazière, puis vous avez industrie qui est l'Association québécoise des fournisseurs de services pétroliers et gaziers que vous représentez.

3495

Pour moi, c'est quand même deux (2) entités quand même distinctes, je comprends que votre Association, vos industries font partie de la grande industrie gazière, mais disons que les gazières comme telles qui sont responsables des activités d'exploration et d'exploitation éventuellement, je pense qu'elles sont distinctes, ne sont pas dans votre Association, à moins que je me trompe?

3500

PAR M. MARIO LÉVESQUE :

Non, ils sont pas dans notre Association.

3505

PAR LA COMMISSAIRE :

Donc comme vous l'avez mentionné, la plupart des joueurs viennent d'ailleurs, la plupart des gros joueurs viennent d'ailleurs, vous l'avez dit tout à l'heure.

3510

Donc clairement, votre Association, vous dites qu'elle est en place depuis l'automne 2011, ça fait que j'imagine certainement en place pour vous donner une façon de vous faire valoir auprès des entreprises gazières.

3515

Mais j'imagine que c'est probablement un bon défi, parce que effectivement, les entreprises viennent de l'Ouest ou viendront peut-être même des États-Unis, donc comment voyez-vous ce défi de réussir, de faire en sorte que vos entreprises soient vraiment celles qui vont fournir les services?

3520

Dans certains cas, c'est sûrement plus évident parce qu'il y a un avantage à être tout près, mais dans d'autres cas, ça doit être moins évident quand même, donc comment voyez-vous ce défi-là?

3525 **PAR M. MARIO LÉVESQUE :**

3530 La meilleure chose de contrôle qu'on a au Québec, c'est notre langue. Les gens de l'extérieur travaillent en anglais, puis il y a une réalité linguistique qui fait qu'ils ont pratiquement l'obligation d'utiliser, de développer des partenariats avec des entreprises québécoises. Ça, c'est la première chose.

3535 La deuxième chose, en travaillant avec le Collège de Thetford Mines et différents autres organismes, on est à essayer de mettre l'obligation d'avoir la formation québécoise pour travailler au Québec. On peut le faire au niveau de la CSST, on peut le faire au niveau des certaines réglementations gouvernementales.

Mais l'objectif derrière tout ça, c'est que cent pour cent (100 %) du travail soit fait par des entreprises québécoises. Ça a été le but de la fondation de notre Association.

3540 Des entreprises comme Trican qui sont membres de mon Association, comme BakerHughes, présentement, depuis quelques années, ont engagé des gens au Québec, dans le coin de Trois-Rivières, à différents endroits pour les former, pour pouvoir fonder des succursales ici au Québec avec des gens de la place. Ces gens-là travaillent dans l'Ouest canadien présentement pour apprendre le travail, mais il y a des gens qui sont en train de se former dans l'éventualité que ça se développe.

3550 Quand on arrive au niveau du forage au Québec, aujourd'hui, je pourrais créer une dizaine d'équipes de forage avec des gens d'ici dans les basses-terres qui ont travaillé sur des foreuses autant au niveau du «tool push» en allant jusqu'au foreur lui-même. Il y a de l'expertise qui est ici qui va permettre de contrôler et de développer ces entreprises, ces partenariats-là au Québec.

3555 Pour l'industrie, l'industrie pétrolière a tout à gagner dans la recherche et la production à travailler avec des entreprises du Québec, parce qu'il y a une réduction des coûts qui est significative.

3560 Je vais vous donner l'exemple au niveau de la recherche sismique que j'ai faite énormément, faire venir quatre (4) camions vibrateurs de l'Ouest canadien aller-retour, ça coûte huit cent mille dollars (800 000 \$). Le même camion, tu peux l'acheter pour six cent mille (600 000 \$). Ça fait que le transport est une des choses, dans le jargon, ils appellent ça «moving demo» qui tue l'industrie et qui va tuer la rentabilité.

En ayant des entreprises de développement dans le gaz, puis il y a plusieurs intervenants qui en ont parlé, le prix du gaz fluctue beaucoup, le coût de forage est d'autant plus important à ce niveau-là pour avoir des entreprises qui sont rentables.

3565 Donc les entreprises peuvent exiger d'avoir des travailleurs québécois, et c'est là-dessus qu'on a travaillé.

C'est pour ça que je parlais des deux (2) côtés de l'industrie.

3570 **PAR LA COMMISSAIRE :**

OK. Juste pour terminer, une dernière question là-dessus! Vous représentez l'Association québécoise des fournisseurs de services pétroliers et gaziers, vous avez parlé de l'industrie, souvent dans votre présentation, de l'industrie au sens plus large.

3575 C'est clair par contre que les gazières, les entreprises qui feraient l'exploration et l'exploitation sont distinctes.

3580 Quand vous avez parlé que l'industrie a l'intention de faire ça, soit de faire ça, etc., quelle est l'influence que votre Association a sur les agissements de l'industrie gazière, si on pense vraiment aux entreprises principales qui vont mener le bal, qui vont prendre les décisions d'investissement, les décisions de déploiement, etc.?

3585 Alors quelle est votre influence sur les comportements, les décisions des industries gazières qui seront responsables de l'exploration et de l'exploitation?

PAR M. MARIO LÉVESQUE :

3590 L'APGQ et l'AFSPG, mon Association, et l'APGQ, l'Association pétrolière et gazière du Québec, sont des associations sœurs.

Notre Association a été fondée à la demande des pétrolières, justement pour créer ce bassin de travailleurs et d'entrepreneurs là au Québec qui est absolument nécessaire.

3595 Est-ce que toutes les entreprises vont vouloir utiliser nos services, pas nécessairement. Mais on peut quand même avoir un contrôle, développer un contrôle en étant du Québec.

3600 Puis je voudrais revenir encore à la barrière du langage, parce que la plupart des entrepreneurs de l'extérieur ont une crainte de venir à cause de la langue française ici au Québec, ce qui nous donne un très très gros avantage de poigne sur notre développement ici.

PAR LA COMMISSAIRE :

3605 Je m'excuse, je me suis peut-être mal exprimée. Ma question, c'était plus – là, j'avais changé un petit peu, c'était pas de savoir si vous alliez les convaincre à utiliser vos services, les services de vos entreprises, mais plutôt quel était votre pouvoir de les influencer?

3610 Parce que vous avez fait plusieurs affirmations dans votre présentation en disant, bon, l'industrie souhaite faire les bonnes choses, avoir les bonnes pratiques, consulter, vous avez fait plusieurs de ce genre d'affirmation là, mais c'est pas votre Association qui va, disons, avoir la direction de ces démarches-là.

Donc ma question, c'est plus comment pouvez-vous influencer les entreprises qui vont prendre les décisions à ce niveau-là, au niveau des pratiques, des façons de faire?

3615 **PAR M. MARIO LÉVESQUE :**

3620 Au niveau du travail, les entreprises pétrolières ne possèdent pas d'équipement. Les gens qui font le travail dans le secteur du service, comme dans l'Ouest canadien, s'autoréglementent. Les choses que je vous ai dit, le monitoring puis les sites Internet, c'est fait par PSAC qui est Petroleum Services Association of Canada qui sont les entreprises de services.

3625 Les pétrolières ont à se conformer à ces entreprises-là, parce que c'est eux qui font le travail. Le foreur va forer pour quinze (15) compagnies, vingt (20) compagnies de pétrole différentes, et voudra jamais perdre son nom pour une des compagnies pétrolières.

Les équipes de fracturation, les équipes qui ont de l'équipement de monitoring ne voudront jamais perdre leur nom seulement pour une compagnie pétrolière.

3630 En général, le travail est dicté, la façon de faire le travail est dictée par les fournisseurs de services.

PAR LA COMMISSAIRE :

3635 OK, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Haemmerli.

3640 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Lévesque, je vais revenir sur la question de mon collègue, parce que j'étais sûr que tout était clair, puis là, je le suis moins.

3645 Dans la conclusion de la nouvelle version que vous avez déposée, votre premier point est que les autorités compétentes indiquent précisément à l'industrie et aux autres acteurs impliqués quelles sont les mesures à prendre pour assurer le respect de l'environnement dans un esprit de développement durable.

3650 **PAR M. MARIO LÉVESQUE :**

Oui.

3655 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Bon. La première fois que je l'ai lue, dans ma tête, c'était, bon, il parle du nouveau cadre réglementaire.

3660 Là, la réponse que vous venez de faire à mon collègue, je dois comprendre que ce n'est plus ça. Vous parlez simplement des conditions pour encadrer un projet pilote?

PAR M. MARIO LÉVESQUE :

3665 Non, c'est au total. Notre point de vue là-dessus, c'est que les règles doivent être bien établies et bien expliquées à tous les niveaux. Ça, c'est une condition, pour que les gens comprennent très bien, quand on arrive au Québec, on doit se plier à telle, telle, telle réglementation, et telle façon de faire dans le respect du travail qui doit être fait ici.

3670 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Mais tant qu'à faire l'exercice, on le fait pour le nouveau cadre ou pour l'ancien cadre?

PAR M. MARIO LÉVESQUE :

3675 Bien, il faut le faire dans le nouveau cadre, le mettre en force de loi dans le nouveau cadre, mais on doit l'utiliser, si jamais il y a un projet pilote, même avant que ce soit en force de loi, on doit utiliser les meilleures méthodes, les meilleures pratiques.

Puis ce cadre-là doit être défini par le ministre de l'Environnement.

3680 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Ça me va, merci.

3685 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Une autre question. Je reviens sur l'idée d'un projet pilote. Qui paierait pour le projet pilote?

PAR M. MARIO LÉVESQUE :

3690 Le projet pilote, il y a différents scénarios qui sont possibles.

3695 On le sait, présentement au Québec, il y a certains crédits, il y a des choses, mais l'industrie va avoir – puis là, je parle de l'industrie pétrolière et non notre industrie de services, je vais faire la distinction – l'industrie pétrolière va avoir un gain à faire un projet pilote sur la connaissance du terrain.

3700 Le gouvernement va avoir un gain sur la connaissance de la technique. Parce qu'un projet pilote, ça va être un projet pilote pour le ministère des Ressources naturelles, pour le ministère de l'Environnement, pour le ministère des Finances, pour tous les intervenants autour.

Ça fait qu'à mon point de vue, un projet pilote de démonstration devrait être en partenariat.

3705 Mais là, quand on parle d'un projet pilote, on parle pas d'un projet pilote d'exploration, on parle d'un projet pilote de production.

Donc quand on parle de production, il va y avoir une compensation monétaire qui va être faite et qui devrait permettre, avec le gaz produit, de payer pour ce projet pilote là.

3710 Ça fait que le montage financier devrait être fait autour de ces paramètres-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

3715 Alors monsieur Lévesque, je vous remercie de votre contribution aux travaux de la Commission.

PAR M. MARIO LÉVESQUE :

Merci beaucoup et je vous remercie du travail que vous faites.

3720

JOHNSTON-VERMETTE GROUPE-CONSEIL INC.

PAR LE PRÉSIDENT :

3725

J'invite maintenant les représentants de Johnston-Vermette s'il vous plaît à venir nous présenter leur mémoire.

Alors messieurs bonjour. Alors je vous invite à vous présenter, puis nous vous écoutons.

PAR M. DAVID JOHNSTON :

3730

Bonjour. Nous avons un PowerPoint à partir.

Alors pour se présenter, moi, c'est David Johnston, ingénieur avec la firme Johnston-Vermette, une compagnie d'ingénierie.

3735

PAR M. FRANÇOIS GÉLINAS :

François Gélinas, ingénieur-chimiste de formation avec Johnston-Vermette depuis neuf (9) mois, dans l'industrie depuis vingt-huit (28) ans.

3740

Monsieur le Président, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire, merci de nous recevoir.

3745

Alors dans un premier temps, je vais prendre quelques minutes pour décrire Johnston-Vermette.

Alors Johnston-Vermette est une firme de génie-conseil qui trouve ses origines en Mauricie-Centre-du-Québec, principalement à Trois-Rivières, principalement axée sur les projets à caractère industriel, très active entre autres en métallurgie, pétrole et gaz.

3750

Johnston-Vermette a franchi le cap des vingt (20) ans, nous sommes une soixantaine de salariés à temps plein, une dizaine de pigistes répartis sur deux (2) bureaux, un bureau à Trois-Rivières, le siège social, et un bureau à Montréal.

3755

Johnston-Vermette, finalement, détient vingt pour cent (20 %) de Pluritec, une autre firme de génie-conseil, ce qui nous permet de compléter nos services en offrant du génie civil, génie de bâtiment, structure et environnement.

3760 Dans le cadre de mon travail justement, je travaille actuellement avec une compagnie étrangère pour l'implantation d'une usine de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour, un projet intéressant pour le Québec, un projet important dont la consommation de gaz naturel pourrait tourner aux alentours de quinze (15) Bcf. Alors c'est un beau projet à valeur ajoutée pour le gaz naturel québécois.

3765 Sur ce, je cède la parole à mon collègue David Johnston.

PAR M. DAVID JOHNSTON :

3770 Madame Grandbois, monsieur Bergeron, monsieur Haemmerli, merci beaucoup de nous recevoir en fin d'après-midi. C'est très important pour nous de présenter notre message.

J'ai trois (3) volets dans la présentation qui est une synthèse de notre mémoire.

3775 D'abord l'expertise locale. Nous avons fait à peu près tous les projets de pipeline avec forage directionnel au Québec depuis vingt (20) ans.

3780 Le deuxième volet qui est la protection du public et de l'environnement. J'en parle quelques pages dans le mémoire, et je vais laisser ça, parce que je pense qu'il est évident qu'il n'y a pas d'impacts significatifs sur l'environnement ou de dangers par exemple, la fracturation n'a pas été la cause de contamination de l'eau en Amérique du Nord, en autant que je sache.

Et le troisième, c'est les retombées concrètes, je vais passer un peu plus de temps.

3785 J'aurai six (6) images à vous montrer.

La première, ça concerne un peu l'expertise au Québec. Les pipelines au Québec, la conception est faite au Québec, la construction est faite avec des entrepreneurs du Québec, et nous avons cette expertise.

3790 En 2012, nous avons mis en service le pipeline de Lévis à Montréal pour Valero ou Ultramar. C'était entièrement conçu et construit par des Québécois.

3795 Sur cette image, j'attire votre attention sur la santé et sécurité. Vous voyez, les gens ont un équipement de sécurité, le chantier est ordonné.

Autre point à mentionner, c'est que la construction dérange, que ce soit un pipeline ou des eaux et égouts, ça dérange durant quelques mois, et nous sommes conscients de ça. Nous essayons de limiter les effets, mais il y a des effets.

3800 La suivante sera qu'est-ce qui arrive après. Pour le pipeline, nous faisons une restauration impeccable. Vous pouvez voyager de Lévis à Montréal le long de l'autoroute 20, vous aurez beaucoup de difficulté à trouver où est le pipeline, parce qu'il est retourné à sa vocation originale.

Ce sera aussi le cas après quelques années d'exploitation des puits pour le gaz de schiste.

3805 On n'a pas le même phénomène si on construit des routes ou bien des lignes électriques ou des chemins de fer, mais le pipeline va essentiellement disparaître.

Ici, je vais vous montrer quelques éléments de ce lieu ici. D'abord, je vais vous montrer on se trouve où, c'est le Parc industriel de Bécancour.

3810 Au milieu, il y a l'autoroute 132. En bas à droite, il y a le site d'un projet pilote pour le gaz de schiste, en 2009.

3815 Et nous avons préparé une offre clé en main pour installer le pipeline et le poste de traitement de gaz pour ce poste.

Maintenant en haut, il y a les industries du parc industriel, l'aluminerie de Bécancour ABI, le fleuve est en haut.

3820 Ici, il y a Olin et Akema.

Remarquez à droite l'ombre de la plume de cheminée de ces industries-là. Ces industries produisent des produits de chlore alcali par exemple eau de Javel et dans l'autre, du peroxyde.

3825 C'est une démonstration que nous avons besoin d'énergie pour faire et du peroxyde et de l'eau de Javel. C'est nécessaire pour notre économie.

3830 Le gaz naturel, à partir de la fin de 2015, proviendra de Pennsylvanie, des formations de gaz de schiste, et nous allons transporter, traverser la frontière près de Sarnia, passer par Toronto jusqu'à Québec et ensuite, livrer ici.

Il n'y aura plus de gaz de l'Ouest canadien à Bécancour en 2016. Question de disponibilité et économie, ça donne ce résultat-là.

3835 À droite, il y a la centrale nucléaire, et près de la centrale nucléaire, il y a un poste de génération d'électricité d'urgence de quatre cents mégawatts (400 MW) qui a le diesel comme carburant. Hydro-Québec a voulu convertir au gaz naturel, et nous avons fait l'étude pour le

convertir. Malheureusement, il n'y a pas assez de capacité dans les pipelines entre Sarnia Ontario et Bécancour, et ils pourront pas le convertir au gaz naturel.

3840

Par contre, nous avons, à cette distance, un point sept kilomètre (1,7 km) ici, la distance, une source de gaz naturel qui pourrait fournir le gaz pour toutes ces industries-là, une économie de transport d'un dollar vingt par gigajoule (1,20 \$/GJ). Ça en proportion, le coût au New York Market Exchange Imex, pour le gaz naturel livré en juillet 2014 est de quatre dollars quarante (4,40 \$/GJ) et pour les années futures, ça monte graduellement.

3845

Ce sont des prix actuels déjà payés, ces montants, aujourd'hui pour livraison dans les années futures.

3850

Alors il y a environ vingt pour cent (20 %) pour le transport, et donc il y a possibilité, soit pour un dollar vingt (1,20 \$/GJ) va au producteur de gaz, ou bien au consommateur, à l'avantage de l'un ou l'autre.

Il y a un client futur, je vais laisser François parler de ça.

3855

PAR M. FRANÇOIS GÉLINAS :

Le client futur de liquéfaction, on parle d'une compagnie norvégienne dont le projet est annoncé déjà depuis le début de l'hiver. C'est Stolt LNGaz qui va installer une usine de liquéfaction de gaz naturel à proximité de l'aluminerie de Bécancour, tout près de la jetée portuaire, puisque le client, ce qu'il vise, c'est d'installer au Québec un réseau complet de distribution de gaz naturel.

3860

Parce qu'il faut savoir qu'actuellement au Québec, c'est que c'est pas tout le monde qui a accès au gaz naturel. On a des entreprises avec qui on travaille sur la Côte-Nord, Sept-Îles, Port-Cartier qui désespérément demandent le gaz naturel, mais qui y ont pas accès, doivent travailler avec le diesel, les huiles lourdes.

3865

Stolt LNGaz, le projet global, c'est d'installer l'usine de liquéfaction à Bécancour, utiliser la jetée portuaire pour charger les méthaniers, prendre le gaz liquéfié par méthanier et aller le livrer à des terminaux comme Port-Cartier ou Sept-Îles pour ensuite le gazéifier à la portée des clients.

3870

Ça, c'est une valeur ajoutée complète au gaz naturel québécois. C'est le projet de Stolt LNGaz, c'est un projet dans lequel Johnston-Vermette est très impliquée actuellement.

3875

PAR M. DAVID JOHNSTON :

Merci. J'ai deux (2) autres images! Peut-être trois (3).

3880 Ça, c'est Norsk Hydro. J'étais chef-ingénieur chez Norsk Hydro durant quelques années. Nous avons encouru des pertes durant dix-neuf (19) ans, seize (16) ans, il y avait des pertes sur l'exploitation, d'environ en moyenne cinq pour cent (5 %). Si nous avions eu une source de gaz naturel à moindre prix, ça aurait fait la différence.

3885 Dans le temps que j'étais là, il n'était pas question, il n'y avait pas de sources disponibles. Nous avons essayé d'autre chose, et ça n'a pas marché, l'usine est maintenant démolie. Ça, c'est un exemple de l'impact qu'on peut avoir sur l'emploi et l'activité économique d'une région.

3890 Voici un exemple contraire. Nous avons fait l'ingénierie. Ça, c'est un poste de traitement et de compression de gaz naturel. Il y aura peut-être une centaine de postes semblables à ça pour l'industrie du gaz de schiste. C'était bon pour nous et c'est bon pour nos ingénieurs.

3895 Le poste en question a envoyé le gaz à cette usine à Saint-Jérôme. Vous voyez la bouilloire est en train d'être installée. Alors changer une bouilloire, ça a pris une usine vieille de cent (100) ans sur le point de fermer, et on l'a remise en service avec conservation d'emploi pour six cents (600) personnes.

Un exemple de l'avantage d'avoir une source de gaz naturel à bon marché.

3900 Conclusions! Nous, et quand je dis nous, pas juste notre firme, monsieur Beaulieu a fait allusion il y a quelques minutes, nous au Québec, nous avons l'expertise d'installer des systèmes de gaz naturel, y compris les systèmes autour des puits, et apprendre à faire tout ce qu'il y a à faire pour l'industrie du gaz de schiste.

3905 La protection du public et l'environnement sont prioritaires, je n'ai pas mis beaucoup de temps sur mon exposé à ça, mais je crois que l'évidence est claire à ce sujet-là.

Et il y aura des retombées économiques importantes au Québec.

Nous recommandons de procéder avec le gaz de schiste. Merci beaucoup.

3910 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre présentation. Madame Grandbois.

3915 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Monsieur Johnston, première petite question de clarification!

3920 Dans un de vos acétates, vous avez mentionné un coût du transport d'un dollar vingt par gigajoule (1,20 \$/GJ), je voulais juste vérifier, c'était du transport en provenance de, est-ce que c'était l'Alberta ou l'Ontario?

PAR M. DAVID JOHNSTON :

3925 En provenance de Dawn en Ontario.

PAR LA COMMISSAIRE :

OK. Et ce sont des données qui sont en date de quelle période?

3930 **PAR M. DAVID JOHNSTON :**

J'ai fait l'étude précisément en septembre l'année passée.

PAR LA COMMISSAIRE :

3935 Septembre 2013.

PAR M. DAVID JOHNSTON :

3940 Je crois que ça n'a pas changé beaucoup.

PAR LA COMMISSAIRE :

3945 Merci. Maintenant, changement de sujet, dans votre mémoire, vous mentionnez, et c'est pas quelque chose que vous avez repris dans votre présentation qui était un résumé, mais dans votre mémoire à la page 7, la ligne, attendez, vous avez pris même le soin de numéroter les lignes de votre mémoire, donc à la ligne 8, vous mentionnez, vous êtes dans un secteur où vous parlez de pratiques de l'industrie à améliorer, puis d'impacts visuels, bon. Donc vous dites :

3950 «Par respect pour la qualité de vie des résidents, nous sommes d'avis qu'il serait extrêmement important de conserver une distance raisonnable entre les sites de forage et les résidences.»

3955 Et vous avez mentionné à la ligne d'avant que «l'Association pétrolière et gazière du Québec a indiqué le désir de laisser une zone tampon plus importante, soit de quelques centaines de mètres».

3960 Donc si je commence par l'Association pétrolière et gazière du Québec, ce que vous mentionnez, leur déclaration qu'il serait souhaitable de laisser une zone tampon de quelques centaines de mètres, est-ce que c'est un engagement formel, ça, de l'Association?

PAR M. DAVID JOHNSTON :

3965 Non, non. C'est ils sont au courant. Ils n'ont pas pris position formelle.

PAR LA COMMISSAIRE :

D'accord. Ça va.

3970 **PAR M. DAVID JOHNSTON :**

Mais c'est moi qui ai pris position formelle.

PAR LA COMMISSAIRE :

3975 Bon alors vous, vous avez pris une position formelle. Donc quand vous dites distance raisonnable, à ce moment-là, pour vous, c'est quoi?

PAR M. DAVID JOHNSTON :

3980 Trois cents mètres (300 m).

PAR LA COMMISSAIRE :

3985 OK. Maintenant, j'aurais une petite question technique.

PAR M. DAVID JOHNSTON :

3990 Excusez, pour compléter! Moi, je crois que je prends position un peu plus ferme que d'autres entités, mais moi, je parle de mon expérience, et je crois pour le respect qu'on doit envers les résidents locaux, on doit faire un effort très important pour protéger leur qualité de vie.

PAR LA COMMISSAIRE :

3995 OK, merci. J'ai une petite question qui n'a pas rapport avec votre mémoire, mais comme vous semblez être des spécialistes en matière de gazoduc et de pipeline, je vais en profiter.

4000 On s'est fait dire dans certains documents, je pense que c'est plus dans les documents de l'évaluation environnementale stratégique, je ne suis pas certaine si ça a été repris en audience, mais on s'est fait dire qu'il n'était pas possible pour un producteur agricole de circuler par-dessus un gazoduc enfoui sur sa propriété, donc de le traverser.

Est-ce que c'est exact?

4005 **PAR M. DAVID JOHNSTON :**

Ce n'est pas exact, c'est faux.

4010 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Donc est-ce qu'il est possible de traverser partout sur le gazoduc ou ça prend l'installation d'un ponceau ou quelque chose?

4015 **PAR M. DAVID JOHNSTON :**

Il y a deux (2) cas. En général, pour l'équipement agricole, c'est partout.

4020 S'il y avait transport lourd, par exemple une bétonnière, il fallait avoir prévu ou bien modifié pour ajouter une certaine épaisseur de remblai par-dessus le pipeline, mais c'est tout.

PAR LA COMMISSAIRE :

4025 Et donc quand vous dites l'équipement agricole, ça inclut les tracteurs qu'on retrouve sur les fermes aujourd'hui qui sont souvent assez...

PAR M. DAVID JOHNSTON :

Absolument, c'est fait pour ça.

4030 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Donc théoriquement, bien pas théoriquement, vous me dites que c'est possible de passer sur les gazoducs enfouis n'importe où pour l'équipement de ferme?

4035 **PAR M. DAVID JOHNSTON :**

Partout.

PAR LA COMMISSAIRE :

4040 OK, merci. Est-ce que vous auriez une source peut-être à quelque part nous confirmant ça? Parce qu'on a vraiment eu des informations, est-ce que vous seriez en mesure de nous référer à un document quelconque?

PAR M. DAVID JOHNSTON :

4045 Oui, je vais vous fournir quelque chose.

PAR LA COMMISSAIRE :

4050 Merci. J'aurais une dernière question. Vous mentionnez également à la page 7 de votre document, vous avez une petite section qui s'appelle l'implication des ingénieurs du Québec. Vous dites :

4055 «Jusqu'ici, les compagnies pétrolières gérant les programmes d'exploration ont très peu sollicité la contribution des ingénieurs du Québec dans la conception et l'installation de leurs équipements d'exploration. Nous croyons que la qualité ainsi que l'acceptabilité sociale de ces projet seraient améliorées avec une plus grande implication de personnel technique compétent du Québec.»

4060 Pourriez-vous élaborer un peu là-dessus?

PAR M. DAVID JOHNSTON :

4065 Oui. J'ai écrit le forage pour l'audience du BAPE il y a quatre (4) ans, et je n'ai pas changé. Il y a quatre (4) ans, la situation était un peu différente, parce que depuis ce temps-là, l'industrie dans l'Ouest du Canada et aux États-Unis a vraiment explosé. Et aujourd'hui, je sais que les entrepreneurs, les sociétés de l'Ouest ne sont pas tellement intéressées à venir au Québec, ils n'ont pas vraiment le temps de venir ici, d'autant plus que notre réputation a été ternie.

4070 Mais cela étant dit, si les compagnies de l'Ouest envisagent de travailler au Québec, ils vont envisager de venir avec leurs employés qui connaissent ça. Il faut les encourager à modifier leur approche et à faire développer localement.

4075 Il faut les encourager à faire plus activement. Certains le font, certains le font pas.

Nous travaillons maintenant pour TransCanada Pipeline, huit cents kilomètres (800 km) pour le pipeline Énergie Est que nous faisons en Ontario et au Québec, là, c'est tout fait au Québec, il y a pas de problème.

4080 L'avantage de ça, je veux pas aller trop loin, je vais terminer avec ça, l'avantage de ça, c'est que les ingénieries du Québec savent comment communiquer avec les personnes importantes, soit les MRC, les municipalités, les individus, les autorités, ils savent c'est quoi le vocabulaire qui marche, parler en français.

4085 Alors c'est très important si vous pouvez nous aider à passer ce message pour que les gens, s'ils viennent d'une autre province, qu'ils s'impliquent avec les gens du milieu ici.

PAR LA COMMISSAIRE :

4090 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

4095 Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

4100 Monsieur Johnston, pourriez-vous juste avancer vos acétates qu'on se retrouve au poste de Sainte-Sophie s'il vous plaît?

PAR M. DAVID JOHNSTON :

Oui.

4105 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Quelle est la source du gaz qui est traité là?

PAR M. DAVID JOHNSTON :

4110 Ça, c'est du biogaz qui vient du site d'enfouissement à Sainte-Sophie.

PAR LE COMMISSAIRE :

4115 Et est-ce qu'on a une idée de l'ordre des volumes qui transitent journalièrement par ce poste-là?

PAR M. DAVID JOHNSTON :

4120 C'est de l'ordre d'un (1) Bcf par année.

PAR LE COMMISSAIRE :

4125 D'accord. Et ça, c'est traité là, et puis c'est acheminé au gazoduc de Gaz Métro, c'est ça?

PAR M. DAVID JOHNSTON :

4130 Gaz Métro était le promoteur de ce projet-là, et le propriétaire. Ils ont construit le pipeline, et nous avons eu l'ingénierie pour ce poste ici.

Il y a un pipeline de onze kilomètres (11 km), et le biogaz en question, je peux décrire le biogaz pour savoir c'est quoi?

PAR LE COMMISSAIRE :

4135 Non ça va. J'ai fait quelques dossiers de lieux d'enfouissement, ça va. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

4140 Merci messieurs de votre contribution aux travaux de la Commission.

MOT DE LA FIN

4145 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique.

4150 Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du Bureau

d'audiences publiques. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la Commission et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

4155 Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au 25 juin prochain pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à madame Marie-Josée Harvey, coordonnatrice de la Commission, car à défaut de le faire, la Commission pourrait décider de ne pas l'accepter si vous dépassez ce délai.

4160 Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises.

4165 La Commission d'enquête poursuit ses travaux. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la Commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation et dans le site Web du BAPE et pourront être consultées gratuitement par Internet aux centres de consultation régionaux.

4170 Le rapport sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 28 novembre 2014.

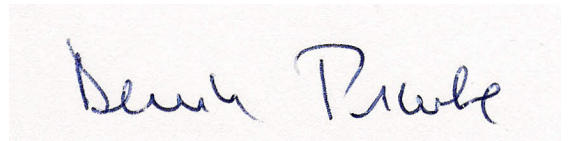
4175 La Commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique.

4175 Alors je remercie également les personnes-ressources pour leur collaboration à ce processus public.

4180 Et en terminant, un merci tout spécial à l'équipe du Centre de services partagés, à notre sténographe madame Denise Proulx, à monsieur Jérôme Turcotte qui nous a permis de webdiffuser les séances, ainsi qu'à toute l'équipe de la Commission d'enquête.

Merci et bonne journée!

4185 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifiée sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.